

RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Les télécentres opérationnels en 2006

Sous haute instruction du Chef de l'Etat, le Gouvernement a initié un vaste programme de développement des TICs, notamment par la mise en place des structures qui vont, dans les 10 provinces, regrouper en un seul endroit services postaux, télécommunications et télévision.

CONSOMMATION TÉLÉPHONIQUE

L'Administration publique à l'heure des quotas

DOCUMENT
Tout sur la redevance
postale



Orangebusinesssolutions
des solutions de communication pour améliorer vos performances



Une dynamique ambitieuse

Maïgari Bello Bouba

Ministre d'Etat, Ministre des Postes et Télécommunications

L'année 2005 marque un tournant décisif dans le développement du secteur des Postes et Télécommunications, et dans la vulgarisation des TICs au Cameroun. Face aux défis de la modernité, des actions concrètes ont été posées. Elles vont permettre au secteur d'être plus dynamique et plus performant. Entre autres :

- Signature d'un décret présidentiel portant réorganisation structurelle du MINPOSTEL au premier trimestre
- Nomination des responsables dans les services centraux et déconcentrés
- Amendement, par l'Assemblée Nationale, lors de sa session de décembre 2005, d'une loi régissant les Télécommunications et relativeaux Fonds de Développement des Télécommunications. Fonds qui seront, désormais logés dans un compte d'affectation et mobilisés plus aisément pour le financement des projets d'accès universel favorables aux populations rurales. Au rang de ces préoccupations, notons la création de 17 télécentres communautaires pilotes.

Les sociétés sous tutelle et les opérateurs privés n'ont pas été en reste.

Dans le secteur des Télécommunications. - L'Agence de Régulation des Télécommunications, à travers son organigramme en cours d'élaboration, se consacrera davantage à son rôle de régulation et d'arbitrage. - La Cameroon Télécommunications, l'opérateur historique, avec la nomination d'un nouveau Directeur Général, prend des initiatives qui augurent des lendemains meilleurs pour les usagers du téléphone fixe et de l'Internet. -Les opérateurs privés de la téléphonie mobile MTN et ORANGE Cameroun ont fêté en 2005, le millionième abonné à leurs réseaux respectifs.

Dans le secteur des TICs. l'exploitation de la fibre optique permettra au Cameroun d'être up to date dans le domaine des Télécommunications, et surtout la connectivité au réseau Internet à un très haut débit. Le développement des TICs sur toute l'étendue du territoire est enjeu majeur des politiques publiques. Elles donnent désormais d'exceptionnelles possibi-

lités tant dans la facilité des échanges et de la fluidité de la communication que dans l'amélioration des rendements et l'efficacité.

Dans le domaine postal. La nomination d'un Administrateur Provisoire à la CAMPOST est apparue comme ce vaccin ultime qui viendra parachever la restructuration de l'édifice auquel les institutions de Bretton Woods accorderont une assistance soutenue. C'est le lieu ici de féliciter les opérateurs privés du sous secteur. Leur contribution aux différentes formes de messagerie, lettres et mandats électroniques dans le territoire national et vers l'étranger est louable et fortement appréciée de la clientèle. Le partenariat à établir dans les jours à venir avec le Ministère dans le cadre de la régulation de leurs activités viendra consolider les réformes enclenchées.

Sur le plan international, on a relevé la participation de notre pays à tous les forums africains et mondiaux, et l'élection de nos compatriotes à des prestigieux postes de responsabilité au sein d'organisations internationales. Le projet e-governance en cours de réalisation au Ministère avec l'assistance de l'Union Internationale des Télécommunications et de l'Union Européenne en constitue la plus grande illustration.

C'est dire qu'un mouvement quasi révolutionnaire est mis en oeuvre.

La relance de la revue d'informations des P&T servira désormais de support médiatique à cette dynamique ambitieuse qui porte en elle les perspectives et les ambitions de tout notre secteur.

Je saisis cette occasion pour inciter toute la grande famille du secteur et tous les lecteurs de cette revue à y croire. Je reste convaincu de l'incidence constructive de votre adhésion la plus complète.

En ce début d'année, permettez-moi, chers lecteurs, de vous adresser mes vœux de santé, de succès, de réussite et de bonheur.

Magazine d'informations du
Ministère des Postes et
Télécommunications
Tél. : 223 34 70. Fax : 223 31 59

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Maïgari Bello Bouba

COMITÉ EDITORIAL

Biyiti bi Essam Jean Pierre
Tchimkap Dieudonné

**CONSEILLERS A LA
RÉDACTION**

Younouss Djibrine
Moute Guillaume
Sonfack Pierre
Nkuipou Norbert
Moun Arouna
Pokossy Belle Emmanuel
Nkuo Collins Bebe Chongwaing
Tagne Notouom Pierre

RÉDACTEUR EN CHEF

Amadou Bello

RÉDACTEURS

Nkuo Collins Bebe Chongwaing
Ntoupendi Henri
Tchiefa
Abdourahman El Hadjar
Nlend Raphaël
Ateba Polycarpe
Olinga Marie Antoinette
N'Hanack Ndjel Jacques
Touna Richard
Atanga Yves
Kamgne Laure
Yaouba Djaligué
Ghislain Pierre Essono

SECRETARIAT DE REDACTION

Edi'i Thierry
Ondobo Benoît

DIRECTION ARTISTIQUE

Kidah Damien

IMPRESSION

SOPECAM

S O M M A I R E

EDITORIAL

Page 3

ACTUALITÉ

Pages 5, 6, 7, 11, 24, 25



Réunion des responsables du Ministère des P&T
L'Administration publique à l'heure de la maîtrise des consommations téléphoniques
Sommet Mondial sur la Société de l'Information
1200 personnes quittent la CAMPOST

DÉVELOPPEMENT

Pages 8, 9, 16, 17



Le ministère des P&T et le développement des TIC
Libéralisation du secteur des télécommunications : un enjeu majeur pour l'économie nationale
Province du Nord : A l'heure de la connectivité
La fibre optique au secours des télécoms

DOSSIER

Pages 12 à 15



Télécentres communautaires :
Une gestion décentralisée
Interview du Directeur de la Planification et du développement des Postes et Télécommunications

AU FÉMININ

Pages 18, 19

Wapostel : 10 ans de vie

L'INVITÉ

Pages 20 à 22



Le Ministre d'Etat, Ministre des Postes et Télécommunications, Maïgari Bello Bouba

DOCUMENT

Pages 26, 27

Tout sur la redevance postale

COOPÉRATION

Page 29



International cooperation in P&T

**CEUX QUI DIRIGENT
LE MINISTÈRE**

Pages 31 à 37

PANORAMA

Page 38

L'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications

RÉUNION DES RESPONSABLES DU MINPOSTEL

Les dés sont jetés pour 2006

Les 8 et 9 décembre 2005, les responsables des services centraux et déconcentrés du Ministère des Postes et Télécommunications se sont réunis à l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications.

Il était question, au cours de cette rencontre, de " *l'appropriation du nouvel organigramme, du cadre organique, de l'organisation d'un forum d'échanges entre les responsables des services centraux et les délégués provinciaux et de l'appropriation de la feuille de route 2006* ". En tout dix exposés visant à redorer l'image du Ministère des Postes et Télécommunications. Il est question maintenant, en protégeant cette avancée, de chercher les moyens pour faire mieux dans le futur. Chacun des exposants à cette rencontre a donc pris la peine de présenter son plan d'action.

PLAN D'ACTION

"La finalisation de l'élaboration du manuel de procédures administratives à faire exécuter les décisions de justice en faveur de l'Etat", tel est le plan d'action attendu en 2006 de la Division des Affaires Juridiques a laissé entendre son Chef. Les relations entre ce département ministériel et les partenaires internationaux doivent gagner du terrain au cours de l'année qui s'annonce. On parle de la participation aux élections organisées au niveau des organismes internationaux, de la participation aux rencontres internationales et de la célébration des journées internationales.

Pour remédier aux nombreuses difficultés que le secteur de la poste a connu au cours de ces dernières



années, une réorientation de sa politique sectorielle a été engagée. C'est pourquoi, sans simplifier les mesures prises jusqu'à présent " *L'Etat doit désormais se désengager des tâches d'exploitation et de gestion pour se consacrer aux fonctions de réglementation, de contrôle et d'orientation stratégique* ". Ce qui nécessite la mise sur pied d'une politique favorable.

Les délégués provinciaux nouvellement nommés quant à eux, dans leurs doléances, ont fait part du " *sureffectif de personnel venu de la Campost ; de l'inadéquation entre les objectifs assignés et les moyens alloués ; de l'absence de matériel et surtout du matériel informatique et la confusion quant à l'utilisation du patrimoine en rapport avec les sociétés sous-tutelle* ". L'exposé du Directeur de la réglementation du secteur des télécommunications a porté sur le Décret n°2005/441 du 1er novembre 2005 fixant les conditions d'installation et de prise en charge des moyens de télécommunications dans les services publics. Pour atteindre l'objectif visé par ce décret, il en découle que " *dans un délais de 5 ans au maximum, les administrations publiques doivent se doter chacune d'un équipement numérique (PABX)* ". La feuille de route de cette direction se résume à l'étude et

l'analyse des différents segments des marchés des télécommunications, l'étude et l'analyse des systèmes tarifaires, la mise à jour des textes législatifs et réglementaires, la mise en place et le démarrage de l'organe interministériel d'attribution des bandes de fréquence.

Le meilleur suivi du service universel assuré par la direction du développement et de la planification des postes et télécommunications concernera en 2006 les télé centres communautaires, le proxy center, la maîtrise des consommations téléphoniques, l'extension de la couverture postale, la mise en œuvre du Fonds Spécial des Télécommunications et le projet e-post. Parlant du développement des infrastructures et du réseau d'accès aux TICs, le carnet de route est également bien outillé. Le Directeur des Affaires Générales et le Secrétaire général ont clôturé la série d'exposés. Dans son exposé, le SG a tenu à rappeler les conditions nécessaires pour une administration performante : " *la bonne gouvernance, le respect de la discipline, le respect des procédures et le respect de la hiérarchie* ".

Laure KAMGNE

CONSOMMATION DU TÉLÉPHONE

L'Administration publique à l'heure des quotas

L'Etat veut ramener sa facture annuelle de téléphone de 15 à 3 milliards de francs CFA.

" Les services publics ont accumulé vis-à-vis de Camtel, une dette qui se chiffre aujourd'hui à près de 90 milliards de francs Cfa ". Cette révélation a été faite le 1er décembre 2005 à la commission des finances de l'Assemblée Nationale par le Ministre d'Etat Bello Bouba en charge des Postes et Télécommunications.

Le Minpostel a indiqué aux députés que le gouvernement s'attellera en 2006 à " mieux maîtriser la consommation du téléphone par les services publics ". Dans cette perspective, le chef de l'Etat a signé le 1er novembre dernier un décret fixant les conditions d'installation et de prise en charge des moyens des télécommunications dans les services publics. Ledit décret précise dans son article 3 que " ... chaque administration devra se doter d'un équipement numérique de contrôle des consommations des moyens des télécommunications... " mis à sa disposition.

Le texte fixe 4 catégories de lignes de téléphone dans les services publics. Les lignes permettant d'établir des communications fixes exclusivement à l'intérieur de la zone urbaine ; les lignes permettant des communications urbaines et nationales fixes ; les lignes établissant des communications urbaines, nationales, fixes et mobiles. La 4^{ème} catégorie permet des communications urbaines nationales et internationales, fixes et mobiles.

Chaque ligne de service bénéficiera d'un quota mensuel de consommation fixé selon les positions institutionnelles et les grades dans les administrations. Le décret du 1er novembre ajoute que " lorsque le quota est atteint avant la fin de la période correspondante, la ligne est immédiatement restreinte en réception pour la période concernée. Toutefois, les quotas non consommés sur une période sont automatiquement reconduits et pris en compte sur les périodes suivantes, dans le cadre du même exercice budgétaire ". La mise en œuvre de ces dispositions passe par l'installation préalable dans les administrations d'un private automatic branch exchange (Pabx). Cet appareil est un auto-commutateur qui assure la concentration des postes téléphoniques et contrôle électroniquement les seuils des communications. Ces appareils sont déjà installés au Ministère des Postes et Télécommunications ainsi qu'au Ministère de

l'Economie et des finances. Ce nouveau dispositif de contrôle de la consommation du téléphone devrait être complété par un noeud intergouvernemental qui leur permettra d'utiliser le téléphone sans passer par le réseau CAMTEL.

PRIVILÈGES D'ETAT

Cette volonté de réaliser des économies budgétaires sur la consommation du téléphone ne concerne pas le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Sénat, le Premier Ministre, le Président du Conseil Économique et Social, le Président du Conseil Constitutionnel, le Président de la Cour Suprême, le Procureur Général près la cour suprême, le Ministre en charge des Relations Extérieures.

Un texte particulier fixe par ailleurs les modalités de prise en charge des moyens de télécommunications des domiciles de ces responsables. S'agissant du téléphone à domicile des autres responsables publics éligibles à la prise en charge, il convient de rappeler que l'indemnité y afférente n'est plus intégrée dans le salaire. Cette indemnité sera désormais mandatée trimestriellement suivant la procédure de bon d'engagement. Les quotas de consommation du téléphone à domicile varient entre 90 000 F Cfa par mois pour les membres du gouvernement et assimilés à 15 000 F Cfa pour les régisseurs de prisons secondaires. Un comité interministériel sera mis sur pied pour contrôler les consommations des moyens de télécommunications dans les administrations publiques. Le nouveau cadre réglementaire ainsi défini suscite beaucoup d'espoirs dans le sens des économies que peut réaliser l'Etat dans ce domaine du téléphone. Le train de vie d'une partie des personnels de l'Etat entièrement pris en charge par le contribuable a fini par développer des atouts qui coûtent cher au trésor public, au détriment du développement social du pays. Le plaidoyer pour un retour à l'Etat modeste, espère-t-on, s'étendra à l'assainissement dans le secteur de l'attribution des logements administratifs. Mais peut-on oublier que la bataille engagée par Peter Mafany Musongé pour la rationalisation de l'utilisation des véhicules administratifs a produit des résultats plus que mitigés... Les privilèges d'Etat ont la peau dure.

Richard TOUNA

QUOTAS PRIS EN
DE TÉLÉCOM

GROUPE I (CATÉGORIE I)

Quota mensuel
900 000 F Cfa

Bénéficiaires

- Les membres du Gouvernement
- Le Grand chancelier de la République
- Le Délégué général à l'économie (Dgre)
- Le chef d'Etat major par intérim de la République
- Le Secrétaire général de la République
- Le chef du protocole d'Etat
- Les Ambassadeurs et attachés
- Les consuls généraux
- Le Directeur de la sécurité nationale
- Le chef d'Etat major des armées
- Le contrôleur général de l'économie

GROUPE II (CATÉGORIE II)

Quota mensuel
500 000 F Cfa

Bénéficiaires

- Les gouverneurs de provinces
- Les chefs d'Etat major des armées
- Les inspecteurs généraux de la police nationale
- Les conseillers techniques de la présidence de la République
- Les inspecteurs généraux des services du premier ministre
- Les inspecteurs généraux des conseils techniques, des relations extérieures

GROUPE III (CATÉGORIE III)

Quota mensuel
400 000 F Cfa

Bénéficiaires

- Le directeur général adjoint de la présidence de la République
- Le directeur général adjoint de l'économie

EN CHARGE PAR LE TRÉSOR PUBLIC POUR LA CONSOMMATION DES MOYENS DE COMMUNICATIONS DES BUREAUX DES RESPONSABLES DES SERVICES PUBLICS

E IV)

- présidentielle
- Le secrétaire général du Conseil économique et social
 - Le secrétaire général de la cour suprême
 - Le secrétaire général du conseil constitutionnel
 - Les secrétaires généraux des ministères et assimilés
 - Les directeurs généraux de l'Administration centrale
 - Les attachés et les directeurs à la présidence de la République et dans les services du premier ministre
 - Le major général de l'Etat major d'une armée et assimilés
 - Les commandants de brigade d'infanterie et assimilés
 - Les présidents de la chambre administrative, de la chambre judiciaire, de la chambre des comptes de la cour suprême
 - Les directeurs de l'administration centrale et assimilés
 - Les deuxièmes conseillers, les vice-consuls, les premiers et deuxièmes secrétaires d'ambassade
 - Les préfets

ernement et assimilés
s Ordres nationaux
a Sûreté nationale
a Recherche exté-

rticulier du président

u ministère des

Etat
mbassadeurs itiné-rité présidentielle
s Armées
es armées

E IV)

vince
de l'armée et assimi-

ux de la Sûreté

es et les chargés de
de la république et
mier ministre
ux, inspecteurs,
irecteurs, premiers
service au ministère

E IV)

oint de la Dgre
oint de la Sécurité

GROUPE IV (CATÉGORIE III)

Quota mensuel
300 000 F Cfa

Bénéficiaires

- Le chef du secrétariat particulier du président de la république
- Le chef du secrétariat particulier du premier ministre
- Les présidents de cours d'appel, les procureurs généraux près les cours d'Appel
- Les secrétaires généraux des provinces
- Les commandants des secteurs militaires et assimilés
- Les commandants de bataillon
- Les commandants de groupement de gendarmerie et de groupe d'escadron de gendarmerie mobile
- Les chefs d'Etat major de légion de gendarmerie
- Les troisièmes secrétaires, attachés et chanceliers
- Les délégués provinciaux de la Sûreté natio-

nale

- Le chef de service des télécommunications et du chiffre à la Sûreté nationale

GROUPE V (CATÉGORIE II)

Quota mensuel
200 000 F Cfa

Bénéficiaires

- Les directeurs adjoints, les sous-directeurs et assimilés à la présidence de la république et dans les services du premier ministre
- Les directeurs adjoints, les sous-directeurs et assimilés de l'Administration centrale
- Les sous-préfets, les adjoints préfectoraux, les conseillers des gouverneurs
- Les délégués provinciaux et assimilés
- Les présidents des tribunaux d'Instance, les procureurs de la République
- Les régisseurs des prisons centrales et principales
- Les commissaires centraux
- Les commissaires spéciaux au niveau provincial ou départemental
- Les délégués provinciaux adjoints de la Sûreté nationale
- Les proviseurs des lycées
- Les médecins chefs et les directeurs des hôpitaux
- Les assimilés aux commandants de bataillon

GROUPE VI (CATÉGORIE I)

Quota mensuel
50 000 F Cfa

Bénéficiaires

- Les chefs de service des administrations centrales et assimilés
- Les chefs de district
- Les directeurs des collèges d'enseignement secondaire (Ces) et des collèges d'enseignement technique industriel et commercial (Cetic)
- Les commandants en second des bataillons et assimilés
- Les régisseurs des prisons secondaires
- Les commissaires spéciaux et de sécurité publique au niveau des arrondissements.

Le ministère des P&T et le développement des TICs

Le développement rationnel des TICs conduit à l'émergence d'un éventail de nouveaux métiers. L'organisation et l'orientation des jeunes diplômés sans emplois vers ces nouvelles perspectives de carrière contribuent à la résorption des problèmes de chômage qui touche 17% de la population active au Cameroun.

Le phénomène de mondialisation des économies et de la globalisation des marchés, dont les Télécommunications et les Technologies de l'Information constituent, l'élément moteur, entraînent de nouvelles procédures d'échanges dont la non prise en compte marginalise notre pays dans les transactions mondiales. Il va sans dire que les Télécommunications et les Technologies de l'Information et de la Communication sont un secteur stratégique et fondamental dans la croissance économique et le développement social

du pays. Seulement, l'absence d'une infrastructure de télécommunications dense et de qualité, l'insuffisance du cadre légal et réglementaire, la faiblesse de l'offre en contenus, services et applications des TIC ainsi que l'insuffisance d'une masse critique de citoyens formés aux métiers des TIC et l'inexistence d'un secteur industriel des TIC constituent le talon d'Achille du développement de ce secteur fondamental de l'économie nationale.

L'infrastructure de téléphonie fixe sur laquelle repose en grande partie l'offre de qualité des services des TIC à moindre coût est obsolète et peu dense. La densité téléphonique fixe au Cameroun est de 0.7% et le taux de pénétration de l'Internet est de 0.16%. La situation est encore plus criarde dans les zones péri-urbaines des grandes villes ainsi que dans les zones rurales.

De plus, les contenus, services et applications des TIC ont une introduction timide dans les Institutions Publiques et les entreprises. Très peu de sites Web publiant les informations essentielles des organisations existent et quand bien même ils existent, ils ne sont pas mis à jour. En dehors de certains projets restreints comme les académies Cisco, le Campus Numérique Francophone et l'Université Virtuelle

Africaine, l'enseignement à distance, le téléenseignement et la télé médecine ne sont pas encore vulgarisés au Cameroun.

Le commerce électronique de plus en plus utilisé dans le monde moderne est encore inexistant dans notre pays, de même que la banque en ligne.

Ainsi, malgré une croissance fulgurante de la téléphonie mobile avec une densité de 11.73%, le Cameroun accuse un retard considérable dans la mise en œuvre d'une infrastructure de l'information et de la communication qui réponde aux besoins internes et aux exigences du monde moderne. L'amplification de ce retard aurait des implications négatives sur la compétitivité de l'économie nationale et le bien être des citoyens.

Afin de pallier ces problèmes, de nouvelles missions ont été attribuées au Ministère des Postes et Télécommunications dans le cadre du développement des autoroutes de l'Information et de la vulgarisation des Technologies de l'information et de la Communication. Pour la réalisation de cette mission, le Ministère exécutera les fonctions de réglementation, de formulation, de mise en œuvre, d'évaluation et d'orientation de la politique et des stratégies du domaine des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication à travers la synergie de ses structures internes.

Le Ministère des Postes et Télécommunications est appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'arrimage du Cameroun à la société de l'information et à la nouvelle économie en tant que catalyseur du développement de l'infrastructure devant concourir à coup sûr à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens par l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans cette perspective, il s'est doté d'une stratégie sectorielle des Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication.

NLEND Raphaël



LIBÉRALISATION DU SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Un enjeu majeur pour l'économie nationale

Des textes de loi et d'application viennent mettre fin au monopole de l'Etat dans le secteur des Télécommunications.

Le Cameroun a engagé, depuis 1995, le vaste chantier de libéralisation de son secteur des télécommunications. Cette libéralisation a pris corps en 1998 avec la promulgation de la loi régissant les Télécommunications au Cameroun. Cette loi et ses textes d'application établissent les fondements, les principes et les procédures visant à œuvrer pour le développement des Télécommunications dans un marché concurrentiel.

Sur le plan institutionnel, l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) a été mise en place pour assurer la régulation, le suivi et le contrôle des activités des opérateurs et exploitants du secteur et de veiller au respect des règles de la concurrence.

Cette loi a donc mis fin au monopole de l'Etat dans ce secteur. Les réseaux et services de télécommunications sont dorénavant soumis à l'un des trois régimes juridiques suivants : le régime de concession, le régime de l'autorisation et enfin le régime de déclaration. La loi a ainsi favorisé l'avènement des opérateurs privés dont les opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs de services Internet avec pour conséquence l'émergence des nouveaux produits, la création d'emplois et la promotion des activités des autres secteurs de l'économie.

MOTEUR DE LA CROISSANCE

Les effets de cette libéralisation peuvent s'observer. Les usagers de la téléphonie en général sont passés de 100 000 environ en l'an 2000 à près de 2 000 000 en 2005, portant ainsi la téledensité globale de 0,67% à 12,3%. De même, des investissements d'environ 300 milliards de francs CFA ont été réalisés sur les réseaux fixes et mobiles durant la période allant de 1999 à 2004. Plus de 20 000 emplois directs et indirects ont été créés.



Un call box

On note une nette et constante augmentation du nombre d'utilisateurs de l'Internet.

Ces données traduisent l'impact positif de la libéralisation sur le développement des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans le contexte mondial actuel, la libéralisation ne vaut que si le citoyen ou le consommateur, quelle que soit sa localisation géographique, puisse bénéficier des avantages qu'offrent les TICs.

Or, l'ouverture du marché des télécommunications au secteur privé et la concurrence subséquente qu'elle provoque pourraient conduire à des différences dans le traitement par les opérateurs des utilisateurs selon leur situation géographique et/ou leur situation financière. C'est pourquoi la plupart des législations définissent par la notion de service universel des obligations minimales, et parfois au-delà, auxquelles sont astreints les concessionnaires des services de télécommunications. Ces obligations qui sont souvent définies comme des objectifs sociaux à atteindre varient en fon-

ction des pays, des paramètres culturels, sociaux et/ou politiques ainsi que du niveau de développement.

Il reste que le véritable problème du développement rapide des infrastructures de télécommunications est le financement. Si la libéralisation et la privatisation permettent de résoudre en grande partie le financement du développement des infrastructures de télécommunications dans les zones urbaines, il n'en est pas de même des zones rurales jugées peu rentables. C'est pourquoi le Fonds Spécial des Télécommunications a été créé pour assurer le financement du service universel et du développement des télécommunications sur l'ensemble du territoire national. Pour améliorer l'accès des populations rurales et des franges démunies de la population aux services des Télécommunications, le MINPOSTEL a entrepris de réaliser des télécentres communautaires polyvalents.

Malgré ce relatif succès, d'importantes difficultés demeurent encore. C'est ainsi qu'on relève un taux de pénétration toujours insuffisant dans les segments de téléphonie fixe et mobile, de l'Internet et ce particulièrement en milieu rural ; des tarifs prohibitifs pour le consommateur ; une implication encore faible du secteur privé national et international dans un secteur stratégique et décisif pour le développement du Cameroun ; la faiblesse des contenus locaux qui ne permettent pas des services de proximité.

Aussi, à côté des ajustements institutionnels et réglementaires nécessaires, il y a lieu d'améliorer l'offre de services en quantité, en qualité, et en coût par le renforcement de la concurrence sur les différents segments de marché, l'amélioration de l'infrastructure de CAMTEL notamment en matière de large bande, le développement d'une industrie locale des télécommunications (produits et services), le soutien à la création d'entreprises dans le secteur et le développement de partenariats stratégiques internationaux, le développement des capacités dans le domaine des TIC.

ABDOURAMANE EL HADJAR

EVERYWHERE
YOU GO



everywhere you go

MAÏGARI BELLO BOUBA, Ministre d'Etat, Ministre des P&T

Il faut penser à la fracture numérique interne

Du 16 au 18 novembre 2005 s'est tenue à Tunis la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Au nom du Président de la République, le ministre d'Etat, Ministre des Postes et Télécommunications a conduit la délégation camerounaise à ces assises. Maigari Bello Bouba revient sur le bilan de la participation camerounaise au sommet de Tunis.

D'abord, confirmer que pour cette question d'importance mondiale, les gouvernements ont compris et accepté de travailler dans le partenariat. Aussi bien avec les organisations de la société civile qu'avec les organisations non gouvernementales. Ensuite, sur les deux questions principales qui préoccupaient les participants (gouvernance de l'Internet ; le fossé numérique et les voies et moyens pour le combattre), il y a eu des avancées.

Lesquelles ?

En ce qui concerne la gouvernance de l'Internet, les participants sont arrivés à un consensus : accepter et faire accepter à tout le monde le principe de la participation sur un même pied d'égalité et de responsabilité de tous les pays du monde. Cela bien entendu sous les auspices de l'Organisation Mondiale des Nations Unies, pour garantir à la fois la stabilité de cet instrument, sa sécurité, ainsi que la sécurité de son contenu. Pour cela, même si les détails n'ont pas été acquis à Tunis (tout le monde a compris qu'à

de la fracture numérique par la mise en place de télécentres communautaires au Cameroun?

Notre gouvernement sous la haute instruction du chef de l'Etat a initié un programme très important de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour les porter au niveau de nos zones les plus reculées et les moins accessibles. Même si aujourd'hui on a deux sociétés privées qui sont venues développer par le mobile les télécommunications, il faut reconnaître qu'elles ne peuvent s'intéresser en priorité qu'aux zones les plus rentables sur le plan économique. Il faut penser à l'autre fracture numérique qui est interne. C'est pour cela que le chef de l'Etat a pensé à ce projet. Ces télécentres communautaires vont regrouper à un seul endroit des services comme la poste, les télécommunications (téléphone, télex...) mais aussi la télévision. Depuis deux à trois ans, nous sommes dans la phase dite pilote, qui veut qu'on construise environ 16 télécentres communautaires à titre expérimental dans nos dix provinces. Aujourd'hui, cette phase est pratiquement achevée. Bientôt il y aura les inaugurations. Ensuite, nous allons tirer les leçons de toutes les difficultés rencontrées, et avec le nouvel exercice, passer à la phase opérationnelle et de développement sur l'ensemble du territoire. Dans le budget actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, le gouvernement a pris le soin d'inscrire une dotation assez conséquente pour le développement de ce projet.

Comment l'après Tunis va-t-il se présenter concrètement pour le Cameroun?

Notre pays a un plan d'action pour le développement des technologies de l'information et de la communication. Il va être poursuivi par rapport aux avancées dont nous avons parlées. J'ai lu dans une certaine presse que le Cameroun est allé à Tunis non préparé, que nous sommes allés faire de la figuration parce que nous n'avions pas de stand. Mais je dois dire que même si effectivement on aurait pu avoir un stand, cette absence n'a porté en rien atteinte au succès de notre participation au sommet. Il ne s'agissait pas d'un rendez-vous d'investisseurs. Il s'agissait pour ceux qui ont présenté des stands de montrer ce qu'ils peuvent offrir en matière de technologie mais aussi en matière de services. Le Cameroun, en plus de participer aux différents ateliers, mais aussi aux séances plénières, n'a pas manqué de saisir cette occasion pour avoir des contacts. Avec notamment les agences multilatérales. C'est ainsi que j'ai pu rencontrer certains partenaires du Cameroun comme l'Union Européenne pour parler d'un des projets qui aujourd'hui nous tient à coeur. Il s'agit du projet de mise en oeuvre de la fibre optique posée le long du pipeline Tchad-Cameroun et pour lequel nous avons signé une importante convention avant d'aller à Tunis avec la société d'exploitation pétrolière propriétaire du pipeline.



Quelles leçons tirez-vous de la 2e phase du SMSI ?

Je dois dire d'abord deux mots du grand succès d'organisation. Un grand succès d'abord par le taux de participation. On peut parler de record. Il n'y a pas eu moins de 17.000 à 20.000 participants représentant les Etats et les gouvernements, la société civile, les agences de régulation et également les sociétés opérant dans divers domaines dans le secteur. Accueillir un monde aussi nombreux n'est pas donné à n'importe quelle organisation. On peut dire que l'Afrique par cet exemple a montré aussi qu'elle acquiert de la maturité.

Le déroulement des travaux a-t-il suivi cet élan ?

Je pense que le sommet a permis de se pencher sur des sujets qui préoccupaient les pays développés et les pays en voie de développement.

ce stade des discussions, on ne pouvait pas en attendre mieux), il a été convenu qu'un mécanisme de suivi sera mis en place. C'est pour cela qu'une mission a été confiée au Secrétaire général de l'ONU, d'assurer ce suivi et un certain nombre de rencontres sont prévues dans ce cadre dès le premier trimestre de l'année 2006. C'est une grande avancée parce que le problème était complexe et les positions au départ presque tranchées. Les réunions préparatoires et la sagesse ont permis d'y arriver. Maintenant à propos du fossé numérique, il a été réaffirmé, la nécessité d'un fonds de solidarité numérique. Et mieux : beaucoup de pays ont confirmé leur adhésion et sur le plan concret, ont confirmé leur contribution. A ce sujet, je dois dire que le Cameroun a confirmé son adhésion et est en train de prendre des dispositions pour concrétiser sa contribution.

Où en est-on avec le projet de réduction

Yves ATANGA

Des télécentres bientôt opérationnels

Un projet de mise à la disposition de certaines localités rurales de télécentres communautaires est entrain d'être finalisé par le Ministère des Postes et Télécommunications et ses partenaires.

" Réduire la fracture numérique entre les zones rurales et les zones urbaines, améliorer le confort intellectuel des populations bénéficiaires (formation des jeunes à l'informatique), créer des activités génératrices d'emplois directs ou indirects pour les femmes et les jeunes des zones rurales, permettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication aux communautés rurales ", tels sont les objectifs visés par le Ministère des Postes et télécommunications avec la mise sur pied des télécentres communautaires dont la première vague sera en principe inaugurée au premier semestre de l'année 2006. En effet, étant donné que nous sommes à l'ère de la vulgarisation des TIC, constat a été fait qu'au Cameroun, cette vulgarisation n'a pas encore trouvé son vrai sens, ou du moins reste encore partielle. C'est donc pour permettre que toutes les populations camerounaises jouissent de l'apport des TIC que ce projet de télé centres a été mis sur pied. Il s'agit "d'une infrastructure commune qui offre des services de télécommunications, informatiques, audiovisuels et Internet à partir d'un terminal ou de terminaux mis à la disposition d'une communauté afin de lui permettre de communiquer à un prix abordable." A cela, le Minpostel compte associer les services communautaires de proximité à l'instar des services postaux, de l'épargne et des services de transfert de fonds. Pour cette première phase dite " pilote ", 15 localités choisies dans les dix provinces du Cameroun seront bénéficiaires, de 18 télécentres en tout. Il s'agit de Bankim dans l'Adamaoua ; Makenene dans le Centre ; Garoua



Boulaï à l'Est ; Fotokol à l'Extrême-Nord ; Baré-Bakem, Melong et Mouanguel dans le Littoral ; Touboro dans le Nord ; Jakiri dans le Nord ouest ; Bangang à l'Ouest ; Abang-Minko, Ambam et Kye-Ossi dans le Sud et Menji, Nyassoso dans le Sud ouest. A long terme, l'objectif principal est de " doter les zones rurales de l'ensemble du territoire national de plus de 180 télé centres communautaires à l'horizon 2008 ".

CRITÈRES DE SÉLECTION

Au départ, les critères de sélection des bénéficiaires ont été répertoriés par le Minpostel et ses partenaires à la concrétisation de ce projet. Les bénéficiaires sont les communautés composées de "personnes à revenus familiaux faibles qui rencontrent des difficultés économiques et ne disposent pas dans leurs foyers ou sur leur lieu de travail des technologies de l'information et de la communication leur permettant de s'assurer une formation

NANGA AYISSI, Directeur Adjoint, Directeur des Etudes I

"Les futurs gestionnaires des télécentres"

La formation des gestionnaires et exploitants des télécentres a porté sur la:

- Bureautique (traitement de texte, tableur, bases de données) ;
- Internet et multimédia (Services Internet, création des pages web etc.);
- Maintenance et administration des systèmes et des réseaux (Architecture et montage des PC, Maintenance des terminaux et des réseaux) ;
- Comptabilité et gestion (accueil et image de marque, introduction à la comptabilité, au management et à la

gestion des projets) ;

- Tarification des services offerts par les télé centres communautaires.

A en croire l'évaluation faite, d'une part, par les participants eux-mêmes et, d'autre part, par les formateurs, les objectifs du séminaire ont été pleinement atteints. Les séminaristes sont à même de prendre en charge la gestion de leurs télécentres communautaires. Toutefois, ce transfert de compétences ne pourra être définitive qu'après la deuxième phase, à savoir l'installation sur site des télé centres et étude des logi-

Une gestion décentralisée

personnelle ou d'échanger les informations ". C'est donc également un outil de désenclavement et par ricochet de lutte contre la pauvreté. Pendant que les moyens de communication vont être simplifiés pour ces populations, ils pourront dans ces télécentres, trouver de l'emploi. Sur un autre plan, nos capitales provinciales et grandes villes vont être à l'abri du surpeuplement, les populations étant capables de trouver en campagne, ce qu'elles ont l'habitude d'aller chercher dans les grandes métropoles. Il s'agit d'un véritable instrument de lutte contre l'exode rural, et contre l'arnaque que subissaient auparavant les populations rurales. Celles-ci pourront désormais avoir des informations sur les prix réglementaires de leurs cultures sur place. " *Ce sera une source de revenus supplémentaires pour les collectivités locales, un support au système national d'alerte rapide (Snar) du Ministère de l'agriculture et du développement rural, des raccourcissements des chaînes de distribution qui vont entraîner la réduction des coûts des biens et des services.* "

Les médecins, ingénieurs, agriculteurs, entrepreneurs et professeurs, pourront désormais rejoindre leur poste en zones rurales dès l'affectation. Il sera possible pour eux de partager des informations avec leurs collègues des zones urbaines. Un carrefour social où la communauté pourra échanger des idées et élaborer des projets sera également créé.

Laure KAMGNE

Lorsque la mise en place de ce projet va être complètement achevée par l'ouverture effective de ces télécentres, leur gérance va être attribuée aux collectivités locales par les pouvoirs publics.

L'idée des télécentres communautaires, déjà présente à l'étranger, a été émise par le Minspostel. Dans sa mise en œuvre, il bénéficie de l'assistance technique de certains de ses partenaires que sont l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSPT), la Cameroon Postal Services (CAMPOST), les opérateurs de télécommunications basés au Cameroun (CAMTEL, MTN et ORANGE) et les fournisseurs des services de télécommunications. Pour un arrangement global lisible et accepté de tous ces partenaires, l'exécution du projet est faite avec l'implication de tous. Lorsque la mise en place de ce projet va être complètement achevée par l'ouverture effective de ces télécentres, leur gérance sera attribuée aux collectivités locales par les pouvoirs publics. Ceci, dans le but de promouvoir davantage la politique de décentralisation dans laquelle s'est engagé le Cameroun depuis plusieurs années. Toutefois, " *des unités de*

maintenance de proximité pour des interventions rapides dans les télécentres seront mise en place ". Ceci va se matérialiser par la signature des contrats de maintenance avec les petites et moyennes entreprises ou petites et moyennes industries locales spécialisées dans ce domaine d'activité.

Il est incontestable que toutes les idées émises pour ce désenclavement des populations des zones rurales par leur accès aux TIC ne peuvent être concrétisées que grâce à l'action de l'homme. Ces hommes doivent, afin de guider sans failles les populations rurales sur le terrain, posséder un minimum de connaissances en TIC. C'est pour cela qu'un atelier de formation a été organisé à l'ENSPT du 12 au 23 décembre 2005 à l'intention des futurs gestionnaires et agents desdits télécentres. Ils sont 44 et qui ont suivi une formation qui leur permettra de renforcer leurs capacités et de les rendre aptes à relever les défis qui les interpellent, a affirmé Bello Bouba Maïgari le 12 décembre dernier, dans son discours d'ouverture dudit atelier.

Selon Pierre Tagne Notouom, Directeur de l'ENSPT et coordonnateur de ladite formation : " *le projet pédagogique qui est offert ici se concrétise dans deux grands pôles : la formation spécialisée qui va donner au futur gestionnaire du télécentre sa compétence particulière et dont l'expertise technique. Elle couvre les domaines tels que la bureautique, l'Internet, le multimédia, la maintenance et l'administration des systèmes et des réseaux ; la formation " managériale " (technique d'accueil, gestion de projet, la comptabilité, la tarification des services offerts) qui lui permettra d'avoir un rayonnement professionnel plus complet* ". Après cette formation, l'apprenant doit être capable d'offrir au télécentre dans lequel il sera affecté les capacités nécessaires pour satisfaire ses clients. Il faut noter que les services rendus dans ces télécentres ne seront pas gratuits, mais à des prix symboliques. En fait, ils devront être en deçà de ceux appliqués dans les cybercafé ordinaires.

Il s'agit là des mesures que compte appliquer le Gouvernement camerounais, par l'intermédiaire du Minpostel pour permettre à toutes les régions du pays de bénéficier du fruit des avancements du Cameroun dans le secteur des TIC.

L. K.

ENSPT, formateur

tes sont fin prêts"

ciels d'exploitation des télécentres. A ce moment, il s'agira pour les gestionnaires exploitants de ces télécentres de faire dans la pratique. Cette deuxième phase qui va démarrer dans les prochains jours va parachèver cette formation. Nous en tant que formateurs, sommes ravis de la prestation des séminaristes et osons croire qu'ils donneront le meilleur d'eux mêmes. Le bon fonctionnement de ces télécentres communautaires et la satisfaction des populations bénéficiaires en dépendent énormément.



SONFACK PIERRE, Directeur de la Planification et du développement des Postes et Télécommunications

"Des outils pour désenclaver les zones rurales"



Qu'est-ce qu'un télécentre communautaire polyvalent ?

Il s'agit d'une infrastructure commune dispensatrice des services de télécommunications, informatiques, audiovisuels et Internet à partir d'un terminal ou des terminaux mis à la disposition d'une communauté afin de lui permettre de communiquer à un prix abordable.

Quels sont les services qu'ils offrent ?

A la différence de la téléphonie rurale classique, le télécentre permet un accès partagé et offre une gamme variée de services tels que Internet, E-mail, téléchargement des logiciels, scanner, traitement de textes, impression des documents, hébergement des pages Web, téléphone/fax, photocopie, formation, maintenance, télévision et radio communautaires, les services postaux, l'épargne, les services de transfert de fonds, la télé-médecine et le télé-enseignement.

Bref, tous les services de proximité.

Que vise le Gouvernement à travers leur mise en place ?

L'objectif principal du gouvernement est de doter les zones rurales de

plus de 180 télécentres communautaires à l'horizon 2008. Il s'agit de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines en installant une infrastructure des projets de développement sociaux en zones rurales à l'intérieur des zones urbaines, améliorer le confort intellectuel des populations bénéficiaires (formation des jeunes à l'outil informatique), créer des activités génératrices d'emplois directs ou indirects pour les jeunes et les femmes des zones rurales, permettre l'accès aux TIC; aux communautés rurales bref, il s'agit de promouvoir un développement équilibré.

Quels critères ont milité au choix des localités devant bénéficier des télécentres ?

De manière générale, il y a d'abord les critères géostratégiques et administratifs, ensuite le critère économique et enfin la demande et/ou les apports des collectivités locales.

Concrètement, n'y a-t-il pas une communauté type ?

Nous pouvons dire que

c'est celle qui se compose de personnes à revenus familiaux faibles qui rencontrent des difficultés économiques et ne disposent pas dans leurs foyers ou sur leur lieu de travail des Technologies de l'Information et de la Communication leur permettant de s'assurer une formation personnelle ou d'échanger des informations. Les groupes d'utilisateurs/clients potentiels qui les composent sont les suivants : Organisations non gouvernementales (ONG), Groupes d'Initiatives Communautaires (GIC) et autres organisations paysannes ; élèves, adultes, étudiants, diplômés (scolarisés ou non, employés, chômeurs) ; professionnels des zones rurales (médecins, maîtres, éducateurs, travailleurs), petites et moyennes entreprises (PME) ; autorités administratives, politiques, religieuses et traditionnelles.

... créer des activités génératrices d'emplois directs ou indirects pour les jeunes et les femmes des zones rurales ...

Parlez-nous de la gestion de ces télécentres communautaires.

Les pouvoirs publics ont consenti de mettre sur pied ces structures. La

phase d'installation terminée, la gestion de ces outils sera retournée aux collectivités locales sous l'encadrement du Ministère des Postes et Télécommunications qui lui-même bénéficiera de l'assistance technique de certains de ses partenaires, en l'occurrence l'ART, l'ENSP, CAMTEL, MTN ORANGE et les Fournisseurs des Services de Télécommunication.

Quel est l'impact des télécentres sur la vie des populations ?

Sur le plan économique, il s'agit de lutter contre la pauvreté par la création d'emplois directs (recrutement des personnels) ou indirects (émergence d'autres activités autour des télécentres).

Il s'agit également de lutter contre l'exode rural grâce à l'insertion des jeunes diplômés en quête de meilleures perspectives dans les activités liées aux TIC en zones rurales. Bien plus, les télécentres seront une source de revenus supplémentaires pour les collectivités locales, un support au Système National d'Alerte Rapide (SNAR) du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, des raccourcissements des chaînes de distribution qui vont entraîner la réduction des coûts des biens et services.

Bien plus, les télécentres permettent la diffusion des informations techniques auprès des professionnels ruraux (médecins, professeurs, ingénieurs, agriculteurs, entrepreneurs), le transfert rapide des fonds, mais également, des centres d'affaires et animateurs économiques pour ces localités.

Sur le plan socioculturel, l'on notera l'amélioration de l'accès à l'information, à la recherche et aux ressources éducatives ; la création d'un carrefour social où la communauté peut échanger des idées et élaborer des projets ; la familiarisation des jeunes ruraux à l'utilisation des TIC ; l'extension de la couverture géographique du réseau des télécommunications vers les populations défavorisées

Où en est-on avec la mise en place effective de ces télécentres ?

La première phase de ce projet porte sur la mise en place de 17 télécentres. Cette mise en place va atteindre sa vitesse de croisière en 2008 avec la desserte de plus de 180 localités.

Les populations ont promis leur total engagement et leur adhésion au projet tout en exprimant le vœu de se voir largement impliquées dans la réalisation du projet par l'attribution des marchés aux entreprises locales.

Selon nos prévisions, les télécentres pilotes seront opérationnels dès le premier semestre de cette année.

Qu'en est-il des zones urbaines défavorisées ?

Les zones urbaines ne sont pas oubliées dans ce processus. Un projet pour ces zones est en cours de gestation: il s'agit du projet

Proxy center des zones urbaines défavorisées. Le rôle du gouvernement est de susciter les initiatives privées à la création de ces Proxy center par le développement de leur capacité et de leur savoir dans le domaine, éventuellement les assister dans la recherche des financements

Comment les populations ont-elles accueilli l'arrivée des télécentres ?

Très favorablement. Elles attendent impatiemment que le projet entre dans sa phase exécutoire dans leurs localités respectives.

Dans toutes les localités visitées, les populations n'ont ménagé aucun effort pour mettre à la disposition du Ministère des P&T les sites demandés pour construire des télécentres communautaires.

Elles ont promis leur total engagement et leur adhésion au projet tout en exprimant le vœu de se voir largement impliquées dans sa réalisation par l'attribution des marchés aux entreprises locales.

Certaines collectivités locales heureuses d'apprendre que leurs localités étaient programmées pour l'exercice suivant, ont immédiatement prévu une dotation budgétaire pour leur participation au Projet.

Propos recueillis par Amadou Bello



PROVINCE DU NORD

A l'heure de la connectivité

Le vent de la modernité brouille progressivement les zones d'ombres dans certaines parties du pays. Parmi elles, la province du Nord.

Elle est révolue l'époque où appeler du Septentrion relevait d'une vraie gageure. L'époque où écouter les émissions de la radiodiffusion ou regarder la télévision nationale n'était pas garanti. De plus en plus, le vert des indicateurs des TIC se renforce

à 20 000 ; l'URAD de Guider de capacité nominale de 955 lignes extensible à 5 000 et la station terrienne de Garoua mise en service en août 2004 ; les nouvelles installations d'énergie de Garoua et Guider.

Outre les villes de Garoua et Guider, le réseau CAMTEL s'étend aux localités de Tcholliré, Figuil et Mayo Oulo.

Produit de consommation de masse, la téléphonie mobile connaît un développement fulgurant dans la province du Nord. L'opérateur Orange est présent dans les localités de Garoua, Guider, Figuil et Touboro. Ceci grâce au déploiement des VSAT. Pour ce qui est de MTN, les axes routiers Garoua - Ngaoundéré et Garoua - Maroua sont entièrement couverts. A celles-ci s'ajoutent les localités de Lagdo et de Figuil.

VSAT dans la province.

Il a fallu attendre août 2003 pour voir s'installer dans la ville de Garoua, les premiers cybercafés grâce aux VSAT. A ce jour, la province du Nord compte huit ISP installés uniquement à Garoua. Parmi ceux-ci, CAMTEL à travers son réseau CAMNET, a mis en place un point de présence Internet et dont les connexions se font par RTC.

Le paysage médiatique de la province du Nord est dominé par l'audiovisuel qui monopolisent la CRTV et la télédistribution. Pour ce qui est de la radio, CRTV nord, FM Bénoué et radio SALAMAN sont les seules stations locales. En plus de ces radios de proximité, le poste national de la CRTV est relayé en FM.

L'infrastructure TV est composée de quatre centres de diffusion TV (Garoua, Guider, Tcholliré et Mayo Oulo). Par ailleurs, la télédistribution est une activité présente dans la quasi-totalité des localités de la province à travers l'activité des câblodistributeurs, qui pour la plupart, évoluent en marge de la réglementation.

ACCÈS DE MASSE

Là où le réseau de téléphonie mobile existe, on assiste au phénomène de call-box. Cette activité connaît un développement remarquable supplantant les publiphones et les téléboutiques. Les cybercafés connaissent aussi un engouement des populations jeunes de la ville de Garoua où l'on trouve la dizaine d'ISP de la province. Les populations scolaires du Nord bénéficient également de trois centres de ressources multimédia aux lycées classique et technique ainsi qu'au collège polyvalent de Garoua.

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur la carte des TIC dans la province du Nord, l'on constate un déséquilibre dans la répartition de ces technologies entre les quatre départements et entre les localités d'un même département. La vitalité des TIC ne bénéficie pas encore au département du Faro ; ce dernier est totalement exclu du village planétaire. Pour ce qui des localités, Garoua la cité capitale de la province du Nord se taille la part du lion alors que Guider et Figuil renforcent leurs positions. Quant à la ville de Touboro, elle connaît une sortie de l'isolement matérialisée d'une part, par le passage de la route Ngaoundéré - Moundou (Tchad) et d'autre part, par l'arrivée de la téléphonie mobile et l'achèvement pour bientôt, des travaux de construction du Télécentre communautaire pilote de ladite ville.

N'HANACK NDJEL Jacques

La Station terrienne à Garoua



dans le Septentrion. Cette amélioration s'illustre entre autres par la modernisation de l'outil de travail de CAMTEL, le boom de la téléphonie mobile, l'apparition des cybercafés et l'accroissement du parc d'ordinateurs.

Ces dernières années, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'investissement minimum, CAMTEL a entrepris un vaste chantier de modernisation de ses infrastructures dans la province du Nord. Ceci a permis de faire un bond qualitatif matérialisé par le central numérique de Garoua de capacité nominale de 9 500 lignes extensibles

Grâce à sa couverture intégrale, le téléphone mobile par satellite (Thuraya) est principalement utilisé dans les localités non desservies par le réseau téléphonique fixe ou mobile par l'administration, les forces de l'ordre, les entreprises, les ONG, les notabilités, les commerçants et en call-box. Les microstations terriennes, communément appelées VSAT, connaissent aussi un développement rapide dans la province. Elles sont presque toutes localisées à Garoua et utilisées par les entreprises, les ISP, les établissements scolaires et les services consulaires. On estime à une vingtaine, le parc des

La fibre optique au secours des télécoms

QUELQUES QUESTIONS SUR LA FIBRE OPTIQUE

Les capacités du Cameroun seront améliorées et augmentées grâce à 12 fibres optiques mises à sa disposition récemment.

Le Ministre d'Etat, Ministre des Postes et Télécommunications, Bello Bouba Maïgari, et l'Administrateur Directeur Général de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), par ailleurs président du Comité de pilotage et de suivi des pipelines (CPSP), Adolphe Moudiki, ont signé récemment à Yaoundé, avec Jacky Lesage, Directeur Général de la Cameroon Oil Transportation Compagny (COTCO), un protocole d'accord relatif à l'installation et à l'exploitation d'un câble de télécommunications par fibre optique le long du pipeline Tchad-Cameroun.

Obala, Nkoteng, Nanga-Eboko, Belabo, Goyoum, Mabele, Meidoungou, Gangui, Nana. Pour le président du CPSP, le choix de ces points de sortie a été motivé par des contraintes techniques et le souci de rentabilité commerciale, d'autant plus que ce câble offre la possibilité d'arrimage du Cameroun au câble international sous-marin SAT3 posé au large de Douala, ainsi que des opportunités de connexion avec les pays voisins. Il a rassuré que les 12 fibres optiques qui reviennent à l'usage exclusif du Cameroun sont fonctionnelles et prêtes à utilisation, car elles ont subi avec succès les essais techniques requis. Désormais, notre pays dispose d'une infrastructure moderne, fiable et performante, qui lui permettra d'effectuer un grand bond technologique dans le domaine des télécommunications. Le Cameroun pourra enfin disposer d'un réseau de (télé)communication fiable et rapide et surtout à prix démocratique. L'enseignement en bénéficiera sans

La fibre optique coûte-t-elle cher ?

Non. Par rapport au câble en cuivre, elle aurait même tendance à coûter moins cher. En revanche, la connectique et les convertisseurs d'énergie électrique/lumineuse et réciproquement à placer aux extrémités coûtent cher, très cher même, suivant les technologies mises en oeuvre.

La fibre optique est-elle bidirectionnelle ?

Oui. Cependant, on ne l'utilise souvent que dans un seul sens, pour simplifier les convertisseurs placés aux extrémités.

Si l'on souhaite exploiter une fibre optique dans les deux sens, il faudra :

- Utiliser des longueurs d'onde différentes pour chaque sens.
- Utiliser des extrémités capables de capter de la lumière pour la convertir en électricité et émettre de la lumière en fonction d'un signal électrique. C'est réalisable, mais ça a un coût.

Peut-on passer des informations différentes dans la même fibre et les récupérer à l'autre bout intactes ?

Oui, il y a même deux méthodes pour le faire :

- Si l'on utilise plusieurs longueurs d'ondes lumineuses. Là aussi, ça a une incidence sur la complexité des équipements aux extrémités. C'est du multiplexage spatial, à rapprocher du "large bande" sur le cuivre ou la HF.
 - On peut également faire du multiplexage temporel.
- Ces techniques seront vues plus loin dans ce chapitre.

Quels sont les principaux avantages de la fibre optique ?

- La fibre optique est totalement insensible aux rayonnements électromagnétiques dans lesquels nous baignons.
- L'atténuation du signal est inférieure à celle d'un conducteur électrique et les distances couvertes sans nécessité d'installer des amplificateurs sont bien plus grandes.
- La bande passante est généralement bien supérieure à celle que l'on peut obtenir avec un câble électrique.

La fibre optique est-elle fragile ?

Pas particulièrement. C'est la connectique qui peut l'être. Le seul problème, c'est le rayon de courbure minimum qui la rend assez peu souple d'emploi pour les installations "volantes".

Quelles performances peut-on en attendre ?

D'une grosse centaine de Méga bits par seconde, comparable à ce que l'on sait faire avec du cuivre, au record actuel (à l'heure où ces lignes sont écrites) détenu par Alcatel: 10,2 Tbit/s (10 200 Gbit/s), sur une distance de 100 kilomètres. Un autre record: 3 Tbit/s (3 000 Gbit/s), sur une distance record de 7 300 kilomètres.

Pose des câbles à fibre optique



Cet accord permettra au Cameroun de disposer pour ses besoins en télécommunications, de 12 fibres optiques contenues dans le câble enfoui dans la même tranchée que le pipeline Tchad-Cameroun. Dans son allocution, Adolphe Moudiki a indiqué que les 12 fibres optiques pourront être reliées au réseau public de télécommunications existant, grâce à 14 points de sortie répartis dans cinq des dix provinces du pays, sur un axe allant de Kribi au Sud, à la localité de Dompta au Nord, le long de l'emprise du système. Ces points de sortie sont situés dans les localités suivantes : Kribi, Lolodorf, Ngoumou, Yaoundé (Mbankomo), Yaoundé (Zamengoé),

doute, le système de télé-enseignement devenant enfin à la mode dans toutes les structures en charge de l'éducation.

Le DG de COTCO a, quant à lui, souligné que le protocole d'accord signé prévoit le remboursement de cet investissement sur un échancier convenu entre les parties, et se traduit par des économies substantielles pour le Cameroun du fait de l'utilisation des travaux de construction du pipeline pour l'installation de ces fibres optiques. Dans le câble, les six autres fibres sont réservées à l'usage exclusif de COTCO pour les besoins d'exploitation du pipeline.

Rousseau-Joël FOUTE

Wapostel : 10 ans de vie



Présentation au Ministre d'Etat du don de matériel informatique

Les festivités du dixième anniversaire de la Women's Association of posts and telecommunications (Wapostel), se sont déroulées du 15 au 17 décembre 2005 à Yaoundé.

La salle de réunion du cercle municipal de Yaoundé a fait le plein d'œuf le 15 décembre 2005. C'était à l'occasion du lancement des festivités du dixième anniversaire de la wapostel, association des femmes du secteur des postes et télécommunications. " Il y a dix ans, notamment en 1995, les femmes en service au ministère des postes et télécommunications, sensibles à l'impact indéniable de leur secteur d'activité sur le développement de notre pays, ont décidé de se regrouper au sein d'une structure dénommée la Wapostel ", lançait Mme Siwé Julienne, présidente de ladite association, dans son discours d'ouverture. Une idée qui, dit-on, avait été émise par feu Mme Yanki. A nos

jours, sa concrétisation est étendue dans les dix provinces du Cameroun, à travers le Minpostel, les sociétés sous tutelle et les opérateurs privés du secteur des postes et télécommunications. Par cette logique d'extension, les femmes du secteur des postes et télécommunications entendent " marquer un coup d'éclat, en offrant à la femme camerounaise notre réseau national pour servir de passerelle de leur insertion dans la société mondiale de l'information et de la connaissance partagée".

AMBITIONS

Dans la réalisation du devoir sus cité, la Wapostel a transporté des Etats unis au Cameroun cent unités complètes des trois cents ordinateurs à elles offerts par Monsieur Donald Hardy, Directeur de l'entreprise américaine BCNET WORK. En accueillant ce don qui pourra faciliter pour ces femmes la mise en place des centres de formation dans les dix provinces du Cameroun, le Minpostel, Bello Bouba Maïgari a appelé les femmes de la Wapostel à se mettre désormais " à la hauteur des espoirs ainsi pla-

cés en elles dans le cadre de l'implication constructive des femmes du secteur des postes et télécommunications et technologies de l'information dans la réalisation des Grandes Ambitions du deuxième septennat du président de la République, et du développement de la société de l'information au Cameroun ", a-t-il souligné. Par conséquent, les délégués provinciaux du Minpostel sont appelés à mettre à la disposition de ces femmes les espaces requis pour la réalisation de ce projet, très important pour la réduction de la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines. En plus de ce projet de création des centres de formation pour femmes, la Wapostel, à l'heure où elle célèbre ses dix années d'existence, a d'autres ambitions.

" Sur le plan postal, nul n'ignore que les femmes membres de la Wapostel en service à la Campost sont encore les moins nanties à l'utilisation des TIC. Aux fins de relever leur niveau et de faciliter certaines de leurs tâches restées manuelles, nous envisageons d'identifier leurs besoins précis et d'introduire une bonne partie de ces organisateurs dans

LE 10^E ANNIVERSAIRE EN IMAGES

le réseau postal de l'arrière pays ", confie la présidente de ladite association. C'est pourquoi, dans le but de retrouver leurs lettres de noblesse, les femmes de la Wapostel dites " *Electroniques* ", sont engagées à redorer le blason du service postal et télécommunicationnel au Cameroun. Elles ont donc foi en ce que : " ...le paysage virtuel 2006 du ministère des Postes et Télécommunications, reflétera l'image d'un Cameroun effectivement enclin à fondre son administration dans la Gouvernance électronique facteur déterminant de la mise en place de la société mondiale de l'information et de la connaissance partagée ", soutiennent-elles.

CRAINTES

Invitée aux festivités de l'anniversaire de la Wapostel, le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille Suzanne Bomback, se rendant compte de ce côté susceptible de dérouter les femmes imprégnées aux TIC n'a pas manqué de souligner que : " si l'outil informatique est indispensable à la vie d'un homme ou d'une femme moderne parce qu'il élargit l'horizon de la pensée, de la vision du monde et de la culture pour le plein exercice de la citoyenneté, il est à craindre qu'il ne devienne un instrument de division dans nos familles en s'installant entre la femme et son partenaire...pour à terme, sevrer les membres de la famille du lien affectif qui les unit et qui en fait un couple, un ménage, une famille ". Une raison qui l'amène à appeler les femmes de la Wapostel à se considérer comme des " locomotives sur lesquelles repose la lourde responsabilité de créer et de gérer un équilibre judicieux et fonctionnel entre les obligations conjugales, parentales et familiales d'une part, et les exigences de la vie moderne de l'autre ". Une condition qui pourra également leur permettre de lutter valablement contre la pauvreté dans notre pays, et de faire prospérer leur association.

Laure KAMGNE



Le Ministre d'Etat, Ministre des P&T lançant les festivités.



Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille prononçant son discours.



Mme Issa, représentante du Ministre tchadien en charge des Postes.



La maraine de la Wapostel, Mme Bello bouba coupant le gâteau d'anniversaire.



Le toast lors de la soirée de gala.



L'équipe de football de la Wapostel.

Maïgari Bello Bouba

Monsieur le Ministre d'Etat, cela fait douze mois que vous êtes à la tête du Ministère des Postes et Télécommunications. Pouvez-vous esquisser une espèce de bilan ?

Il est difficile de dresser un bilan exhaustif de douze mois. Modestement, je pense que nous avons parcouru un long chemin au cours de douze mois. Notons déjà entre autres l'élaboration d'un nouvel organigramme du Ministère des Postes et Télécommunications, du cadre organique. Nous avons achevé l'élaboration du document de politique sectorielle et la stratégie sectorielle du domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, d'une part, et d'autre part, le document de politique sectorielle et la stratégie sectorielle du domaine de la poste et des services financiers postaux. Cette dernière est sur le point d'être adoptée par le Gouvernement. Mon Département a poursuivi la mise en place des télécentres communautaires qui seront très bientôt opérationnels. Je n'oublierai pas la fibre optique qui est déjà opérationnelle dans notre pays au terme d'un accord signé avec la Cameroon Transportation Oil Company (COTCO). Evidemment, il s'agit là d'une simple esquisse de bilan. Je me félicite tout d'abord de ce que tous les déclencheurs qui nous incombent ont été, jusqu'à date, remplis.

On parle de plus en plus du développement des technologies de l'information et de la communication. Que fait le Ministère des Postes et Télécommunications pour promouvoir la " culture TIC " ?

Mon département joue un rôle de premier plan dans la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication. A cet effet, il a engagé des initiatives pour l'effectivité de la culture des TIC dans tous les secteurs. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet télécentres communautaires maintes fois évoqué, le projet e-government qui vise à améliorer la gouvernance administrative par l'usage des TIC, le projet télémédecine dont l'objet est d'améliorer l'accès et la qualité des soins par l'intégration des TIC dans la pratique médicale. C'est pour cette raison qu'une place importante est accordée à la restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications ainsi qu'au partenariat avec les centres de formation du domaine des TIC. Au sein du Ministère des Postes et télécommunications, un centre de vulgarisation des TIC dénommé Cyber-Room a été mis sur pied en vue de familiariser le personnel du Minpostel à l'usage des TIC. Ainsi le personnel de mon département peut fréquenter cette salle tous les jours de la semaine 24h sur 24h. A part le Cyber-room, au Ministère des Postes et Télécommunications, l'usage des Tic est une réalité. Tenez. Mes collaborateurs reçoivent directement dans leur boîte électronique tous les comptes rendus, convocations, et les rapports des réunions.

Quelle est aujourd'hui la place du secteur postal à l'heure où l'on parle de plus en plus des TIC ?

Sur la base de l'observation des bouleversements engendrés par les TIC, certains analystes avaient conclu hâtivement au déclin puis à la mort programmée de la Poste. C'est une analyse



Le rôle de la Poste aujourd'hui, plus que par le passé, est devenu très important avec le développement fulgurant des TIC.

simpliste. Le rôle de la Poste aujourd'hui, plus que par le passé, est devenu très important avec le développement fulgurant des TIC. L'option de sa libéralisation devenue universelle a été aussi particulièrement motivée par ce phénomène, afin que son organisation cadre mieux avec les exigences de la nouvelle économie postale, qui a besoin d'un secteur postal capable de fournir le maximum de solutions possibles aux besoins de communication des usagers.

La poste n'est plus seulement cet endroit où l'on peut envoyer ou recevoir une lettre ou un colis; mais c'est aussi un endroit où des services électroniques et financiers sont proposés. L'accès aux TIC, c'est aussi la capacité par exemple de recevoir le colis contenant la marchandise commandée via internet.

Vous avez déclaré récemment que votre Département ministériel est le tuteur de tous les opérateurs du secteur des postes sans exclusive. Comment doit-on analyser ces propos ?

Effectivement, en ma qualité de Ministre en charge des Postes, en plus de l'opérateur public qu'est la CAMPOST, je suis aussi le tuteur de tous les opérateurs du secteur postal sans exclu-

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ACTIVITÉ POSTALE, DE LA CRISE DE L'ÉPARGNE

fait le tour d'horizon

d'audit chargé de voir plus clair dans ces épargnes a rendu sa copie. A présent, il reste juste quelques réglages à faire par rapport à certains grands comptes. Après cette étape, l'Etat recherchera la meilleure technique pour apurer cette dette. En attendant, les remboursements sont rendus possibles grâce aux fonds mis à la disposition de la CAMPOST par les pouvoirs publics. A ce jour, 15 milliards de F CFA ont été virés. Le gou-

Avec la fibre optique, le Cameroun disposera d'une infrastructure moderne et fiable qui lui permettra d'effectuer un grand bond technologique dans le domaine des télécommunications à savoir la téléphonie et l'Internet à très haut débit.

vernement entend poursuivre cette démarche et arrêter un véritable plan de recapitalisation de la CAMPOST et le traitement de la dette. C'est l'occasion pour moi d'appeler le public à maintenir sa confiance vis à vis des services financiers postaux dont le volet épargne ne constitue qu'un aspect, car ils bénéficient de la garantie de l'Etat. Leurs dépôts qui continuent à porter les intérêts leur seront payés régulièrement.

Il y a quelques mois, il se disait que la mise sur pied d'un Fonds de Développement des Télécommunications et un autre des postes? A quoi serviront-ils ?

Dans les deux cas, il faut noter que ces instruments ont pour objectifs la redynamisation et le développement harmonieux de ces deux secteurs. La concrétisation de ce programme alignera notre pays le Cameroun, sur la norme internationale de la réforme et du développement postal et des télécommunications, et lui permettra d'engranger les effets positifs de la croissance fulgurante des échanges dans le domaine, du fait du développement exponentiel des TIC.

Il est aussi à rappeler que si le principal axe du développement du secteur vise particulièrement à garantir la fourniture d'un service de bonne qualité et accessible à tous sur l'ensemble du territoire national par les opérateurs publics à savoir la CAMPOST et la CAMTEL, la participation du secteur privé reste une option forte du Gouvernement. Elle sera requise et financée par les divers Comptes d'Affectation Spéciale, dans le cadre de conventions avec les opérateurs publics, particulièrement dans les domaines de partenariats permettant la satisfaction de cette attente. Il va sans dire que les opérateurs privés du secteur postal sont intégrés dans cette stratégie par l'identification des opportunités de croissance de leurs activités, qui ne peut que soutenir le développement d'une coopération multiforme, bénéfique à tous les acteurs des secteurs.

Comment appréciez-vous aujourd'hui le niveau d'évolution des sciences et technologies de l'information et de la communication dans notre pays ?

Sans complexe, je dirai qu'il est appréciable. Je voudrai axer mon propos sur trois aspects.

Sur le plan infrastructurel, on peut noter que notre pays dis-

sive. Le tuteur, c'est le père, l'animateur, c'est aussi le cas échéant, l'arbitre. Le tuteur, c'est celui qui veille à ce que le service postal soit disponible et de bonne qualité en ville, mais aussi à la campagne parce que le village lui aussi dans la société de l'information a droit aux services postaux et aux services financiers postaux. En somme, le tuteur, c'est le régulateur qui, en définitive veille à ce que l'Etat assume ses devoirs régaliens en l'occurrence le service universel. En clair, l'Administration chargée des Postes assure la supervision du secteur postal dans l'intérêt bien compris des opérateurs publics et privés, ainsi que de celui de la clientèle et des utilisateurs.

Quels sont aujourd'hui vos rapports avec ces opérateurs privés ?

Les rapports de mon département avec les opérateurs privés sont définis dans le cadre des missions rappelées précédemment. Ils vont se développer davantage avec le lancement des opérations de régulation et de contrôle, les textes d'application de la loi postale étant déjà publiés.

Parlons à présent du différend entre la CAMPOST et les petits épargnants. Comment le Gouvernement entend-il résoudre ce problème ?

Je voudrai profiter de votre tribune pour rassurer et annoncer à l'opinion publique nationale et internationale que le cabinet

pose de la fibre optique qui est installée le long du pipeline Tchad/Cameroun. Cela en faveur de la signature avec la Cameroon Transportation Oil Company (COTCO) d'un protocole d'accord pour l'exploitation de 12 des 18 fibres optiques. Avec cette fibre optique, le Cameroun disposera d'une infrastructure moderne et fiable qui lui permettra d'effectuer un grand bond technologique dans le domaine des télécommunications à savoir la téléphonie et l'Internet à très haut débit. Dans le même domaine, il y a la création des centres multimédias dans les établissements scolaires, la création d'un centre inter universitaire des technologies de l'information et de la communication, la mise en place du réseau inter universitaire, la mise en place des télécentres communautaires à travers la République, l'arrimage de la CRTV au satellite et enfin la mise en place au Ministère des Postes et Télécommunications d'une plateforme de sécurisation des transactions électroniques.

Sur le plan de la Gouvernance électronique, notons la création de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) sous l'impulsion du Chef de l'Etat, la création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), la mise en place du système Intégré de Gestion Informatisée du personnel de l'Etat et de la solde (SIGIPES), la mise en place du système de gestion des finances publiques (SYGFEFI), l'élaboration des cartes nationales d'identité informatisées (CNII)

Enfin dans le domaine du développement et du renforcement des capacités en ressources humaines, le Cameroun a lancé un vaste programme de formation de façon qu'à l'horizon 2012, nous ayons formé 100 000 femmes aux Technologies de l'Information et de la Communication.

On remarque depuis quelques temps, un foisonnement dans notre pays des structures des télécommunications, d'une part, et des structures qui font dans la messagerie. Quel sera l'impact économique de ces structures?

L'impact économique de la libéralisation peut se percevoir à travers ces données en perpétuelles évolutions dans notre pays à savoir :

Le nombre d'opérateur se chiffre en milliers actuellement au Cameroun. Dans le secteur postal par exemple, ces opérateurs exercent sur tous les segments de l'activité postale à savoir la levée, le tri, le transport et la distribution des objets de correspondances. Certains l'exercent à titre principal, et d'autres à titre subsidiaire, comme les agences de voyages. La rentabilité des activités postales justifie ce grand nombre d'opérateurs. Cela est valable pour les entreprises de télécommunications. On ne peut vous dire avec exactitude combien de cyber cafés sont ouverts rien qu'à Yaoundé.

Même s'il faut considérer la plupart des opérateurs comme exerçant dans l'informel, beaucoup d'emplois se sont créés que ce soit dans le domaine postal que dans celui des télécommunications. Et mon département entend encourager ces initiatives par la prise des mesures tendant à favoriser le développement de véritables entreprises postales et de télécommunications. A cet effet, le déclenchement des activités de contrôle et de

l'un des plus grands chantiers de mon département ministériel au cours de l'année 2006 est tout d'abord le lancement officiel des télécentres communautaires polyvalents installés à travers le territoire national.

régulation, suite à la réorganisation récente de mon département ministériel avec la création des services spécialisés, permettra d'atteindre cet objectif.

Pour finir, quels sont les grands chantiers du Ministère des Postes et Télécommunications pour l'année 2006 ?

L'année 2006 sera au Ministère des Postes et Télécommunications, l'année de la moisson. Ainsi, tous les projets importants domiciliés dans mon Département, pour ceux qui sont arrivés à maturité, seront inaugurés en 2006. Les hautes directives du Chef de l'Etat, dans le domaine du développement de l'Internet, et dans la résolution de la crise financière de l'épargne postale, seront également exécutées avec le concours de toutes les parties prenantes du secteur des Postes et Télécommunications. Dans cette perspective, l'un des plus grands chantiers de mon département ministériel au cours de l'année 2006 est tout d'abord le lancement officiel des télécentres communautaires polyvalents installés à travers le territoire national. D'une manière générale, nous allons développer les télécommunications et les TIC dans l'arrière pays, mettre à la disposition des populations rurales les moyens modernes de télécommunications, et les services à valeur ajoutée.

D'autre part, mon département ministériel veillera à l'assainis-



"... nous allons développer les télécommunications et les TIC dans l'arrière pays..."

sement du réseau postal et pour cela parachever et signer la convention de concession du réseau postal avec la Cameroon Postal Services. L'aboutissement du projet e-government, en exécution avec le concours de l'Union Européenne et l'Union Internationale des Télécommunications. En bonne place figure en 2006, la régulation postale, garante de la bonne marche du domaine de la poste et ses services financiers postaux.

Nous devons aussi mettre en œuvre les dispositions idoines, pour la maîtrise de la consommation téléphonique des administrations publiques. C'est dans ce sens que le Chef de l'Etat a signé un décret y refferant.

Enfin, au cours de l'année 2006, nous allons nous atteler à la poursuite de l'élaboration du Manuel de procédures administratives, à la confection du recueil des textes propres au secteur des postes et télécommunications et à la finalisation des dossiers relatifs au recouvrement des créances des décisions de justice.

**Propos recueillis par
AMADOU BELLO**



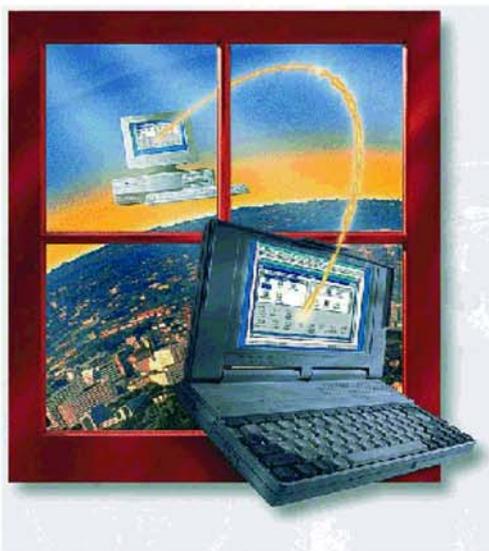
GROUPE DE SERVICES

INFORMATIQUE ET INTERNET

Sur le Boulevard

des NTIC-Internet,
la spécialisation des compétences devient un atout majeur....

... pour continuer de vous **offrir**
promptement des solutions complètes,
toujours à la pointe de l'évolution



ICCNET, groupe de services Informatique et Internet se structure aujourd'hui autour de trois sociétés hautement spécialisées et entièrement autonomes : **ICCSOFT** pour toutes les solutions logicielles et web, **RESYTAL** pour les activités liées aux réseaux et télécommunications, et **ICCNET** pour les accès Internet.

Groupe ICCNET.
Siège Social : Immeuble ICCNET BOULEVARD, Omnisports, Route Ngouso,
BP. : 4124 Yaoundé
Tel : 237 221 26 11 / 221 17 23 - Fax : 237 221 28 17
E-mail : iccnet@iccnet.cm - Web Site : www.iccnet.cm

ICCSOFT : Immeuble ICCNET
BOULEVARD, Omnisports,
Route Ngouso,
BP. : 4124 Yaoundé
Tel : 221 26 11 / 221 17 23
Fax : 237 221 28 17
E-mail : infos@eloge.biz
Site web : www.iccsoft.biz

RESYTAL : Immeuble ICCNET
BOULEVARD, Omnisports,
Route Ngouso,
BP. : 4124 Yaoundé
Tel : 221 26 11 / 221 17 23
Fax : 237 221 28 17
E-mail : resytal@resytal.com
Site web : www.resytal.com

ICCNET : Succursale de Yaoundé : Centre commercial Hilton Hôtel,
BP. 4124 Yaoundé
Tel : 222 02 00 / 222 08 83
Fax : 222 15 89
E-mail : dsy@iccnet.cm
Site web : www.iccnet.cm

ICCNET : Succursale de Douala : Face Immeuble Socar, Akwa,
BP. 24122 Douala
Tel : 342 42 05 / 342 42 25
Fax : 342 42 25
E-mail : dsud@iccnet2000.com
Site web : www.iccnet2000.com

RESTRUCTURATION DE LA CAMPOST: LE POINT DE PRESSE DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES P&T

“Les droits des uns et des autres seront payés”

Dans le cadre de la restructuration de la CAMPOST, notamment en ce qui concerne le volet social, le gouvernement vient de publier la liste des personnes appelées à quitter ladite entreprise. Pour éclairer l'opinion le ministre d'Etat, Ministre des P&T, Maïgari Bello Bouba, et le Ministre délégué auprès du Minefi chargé des Programmes, Daniel Njankou Lamere, ont conjointement donné un point de presse en présence de l'Administrateur Provisoire, Charles Tawamba. L'intégralité de cette rencontre avec les médias.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation pour ce point de presse, qui, comme vous le savez, porte essentiellement sur la mise en adéquation des effectifs de la CAMPOST avec le niveau réel de ses activités.

Il s'agit d'une vague de près de 1300 personnes réparties en quatre groupes à savoir :

- 328 fonctionnaires et agents de l'Etat remis à leur administration d'origine ;
- 800 temporaires rappelés au Ministère des Postes et Télécommunications ;
- 139 agents arrivés en fin de contrat.

La mesure a pris effet pour compter du 1er janvier 2006. Et comme vous le savez, elle intervient quatre mois après le premier allègement qui avait concerné 1200 personnes.

Au terme de ces mesures, la CAMPOST compte à ce jour un effectif de 1 100 personnes, ce qui correspond aux recommandations formulées par le Cabinet chargé par le Gouvernement de

mener des études sur le plan social de cette importante entreprise. Mais cela surtout au besoin d'un bon fonctionnement du réseau de la CAMPOST.

Je tiens à préciser que le processus de sélection des personnels s'est inspiré largement des travaux évoqués ci-dessus, notamment en ce qui concerne les profils des personnels retenus. Ce qui était le souci du gouvernement.

A présent, que va-t-il se passer pour les personnes qui quittent la maison ?

Premièrement, les fonctionnaires et agents de l'Etat et les 800 temporaires reviennent tout simplement, qui à son administration d'origine, pour l'essentiel au Ministère des Postes et Télécommunications. Ceux qui sont en province doivent prendre immédiatement service auprès des Délégués Provinciaux des points d'attache. Ceux qui étaient au siège de la CAMPOST doivent se présenter à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Postes et Télécommunications pour leur prise de service afin de garantir la continuité de leur traitement salarial.

Deuxièmement, ceux des agents dont on a mis fin aux contrats, les 139 personnes, quittent tout simplement la CAMPOST et seront traités conformément à la réglementation et la législation en vigueur. Pour ce faire, les services compétents de la CAMPOST ont pris toutes les dispositions pour recevoir les personnes concernées afin d'évaluer et de liquider leurs droits. Ces deux opérations vont effectivement commencer à partir du 31 janvier 2006.

S'agissant des personnels qui restent à la CAMPOST, l'Administrateur Provisoire ici présent, va mettre en œuvre un organigramme minimal devant permettre leur redéploiement à des postes de travail en fonction de leur profil et de leur compétence. Tout cela dans l'optique du rétablissement du principe de la bonne gouvernance dans l'entreprise.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le réajustement des effectifs de la CAMPOST s'inscrit dans le cadre du processus de restructuration de cette entreprise.

L'objectif recherché par le Gouvernement est de permettre à la CAMPOST de se repositionner efficacement sur le marché des services postaux et

financiers, pour le plus grand bien de nos populations.

Vous l'avez bien compris, mesdames messieurs les journalistes, la restructuration de la CAMPOST a été rendue nécessaire par la situation économique difficile de l'entreprise mais aussi pour le besoin de garder cet important service social pour assurer le service universel et la modernisation de ce secteur dans le cadre de l'option de libéralisation de ce secteur, le gouvernement le fait avec détermination, mais je dois surtout dire avec lucidité et compassion car comme l'a rappelé le Président de la République, la situation sociale dans notre pays est préoccupante. Nous avons une crise qui dure depuis un certain temps et nous espérons la surmonter avec une bonne conclusion de nos programmes économiques et notamment de notre dernier programme économique et triennal. Mais en attendant, tout ce qui doit être mis en œuvre doit se faire avec le moins de dégâts possibles. Je voudrai remarquer avec vous, et vous l'avez également remarqué, très peu de personnes verront finalement la fin de leur emploi. Toutes les dispositions ont été prises pour que tous les droits soient pris en compte et absolument liquidés. Pour le reste, les fonctionnaires et agents de l'Etat, naturellement vont continuer à émarger dans le budget de l'Etat étant entendu qu'ils sont régis par les statuts de la fonction publique. Par rapport aux emplois temporaires qui n'ont pas un statut protégé comme on le sait, vous verrez que le souci de compassion du Gouvernement en application des instructions du Président de la République aura fait que leur emploi soit préservé et toutes les dispositions sont prises pour qu'ils continuent à émarger dans le budget de l'Etat.

Voilà ce que je tenais à vous dire pour commencer cet entretien. En vous remerciant pour votre aimable attention, je reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez poser pour plus d'éclaircissements.

Sylvain Mbiama (CRTV TELE) : Avec 300 bureaux de poste au Cameroun, et 1 100 employés comment la CAMPOST pourra-t-elle satisfaire sa clientèle ?

Je dois dire encore que cette opération

d'allègement des effectifs de la CAMPOST était d'abord dictée par la situation économique de l'entreprise qui comme vous le savez est des plus préoccupantes. Rappelez-vous tous les mouvements sociaux que nous avons connus dans le secteur des Postes, non seulement des employés, mais des épargnants avaient perdu confiance en l'entreprise qui, à cause de ces difficultés n'arrivait pas à honorer ses engagements. C'est donc ce souci de remettre de l'ordre dans les comptes de l'entreprise qui a d'abord prévalu pour amener les pouvoirs publics à faire cette cure d'amaigrissement des effectifs. Je le dis parce que selon votre question avec 300 bureaux de poste, on pouvait très raisonnablement penser que cet effectif n'était pas en trop. D'ailleurs, on sait que même en Afrique, il y a des pays où des bureaux de poste ont des effectifs plus importants, mais vous comprenez donc que la priorité était au rétablissement de l'équilibre financier de l'entreprise.

Par ailleurs, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication va permettre la modernisation des méthodes de gestion de l'entreprise. Ce qui nous permettra facilement malgré ce faible effectif de faire face à cette situation afin que tous les bureaux de la CAMPOST soient opérationnels, que les camerounais puissent y aller dans ces structures pour avoir le meilleur service. L'administrateur provisoire avec ses collaborateurs ont pris les dispositions nécessaires pour que ce service minimal efficace puisse être facilité.

Ngemda Mbuinda (CRTV TELE) : What will happen to the lay off workers? In other words what is their fate?

First of all let me stress that very few people will be laid off. That is a total of 139 workers whose contracts have expired. The 1300 people among them civil servants whose situations are governed by the public service status are being recalled mainly in the Post and Telecommunications department because most of them are civil servants of the Postal services. The rest of the civil servants will be sent back to their ministries of origin. They will naturally continued to be paid their normal salaries.

800 of them who have been politically recruited and put at the disposal of CAMPOST are equally being recalled to the ministry of Post and telecommunications.

The minister of Finance and I have taken necessary measures to ensure that their employment is safeguarded as well as their salaries.

But even those 139 who are actually leaving CAMPOST and who are not recalled to any administration will receive their normal dues and compensations; The measures have been taken in line with the wish oh the President Paul Biya who is determined as much as possible to safeguard the social employment in our country.

Albert Patrick Eya (Canal 2 International) : Ne court-on pas le risque de voir les personnes concernés protester dans la rue ? CAMPOST dispose-t-elle des moyens pour indemniser tout le monde ?

Je crois que la seule présence de mon collègue, le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé des Programmes et de l'administrateur provisoire montre à quel point ce que je vous dis reflète réellement la volonté du gouvernement d'éviter ce genre de situation. D'abord cette opération a été préparée dans le plus grand soin. Je dois vous dire sous le contrôle de mon collègue que des dispositions sont prises réellement malgré la situation préoccupante de la CAMPOST qui depuis quelques temps reçoit du gouvernement d'importants moyens financiers pour faire face aux demandes de retrait des épargnants mais aussi pour faire face à son fonctionnement normal. La CAMPOST pour cette réponse va recevoir le soutien du gouvernement. Actuellement, il y a un certain nombre de procédures qui sont déjà entreprises pour le délai du 31 janvier 2006. La constitution du dossier des personnels concernés a déjà commencé, le calcul et la liquidation des droits commenceront sans délais, et les paiements effectifs à la date communiquée.

Robert Bidza : Quel sera le sort de ces personnels ?

Le Ministère des Postes et Télécommunications a été réorganisé récemment par le Chef de l'Etat qui a accepté de rétablir ses services extérieurs. Aujourd'hui, les structures qu'il faut pour accueillir tout ce personnel sont disponibles.

Christophe Bobiokono (Mutations) : L'Etat a-t-il prévu des mesures d'ac-

compagnement pour les fonctionnaires qui voient leurs salaires baissés de façon drastique ? La CAMPOST était-elle véritablement une entreprise avec son personnel propre?

La préoccupation principale était d'abord la permanence de l'emploi. C'est une question qui n'a pas échappé à la sagacité de ceux qui avaient à étudier ce dossier. Le plan social de la CAMPOST concerne l'ensemble des personnels initialement mis à sa disposition. Les droits seront calculés et payés.

Devant la gravité de la situation de la CAMPOST, il y a un certain nombre de fonctionnaires qui demandaient eux mêmes à revenir au Ministère des Postes et Télécommunications.

François Xavier Eya (La Nouvelle Expression) : Où en êtes-vous avec la situation des épargnants, étant donné qu'il se disait que pour être remboursé, il fallait avoir épargné en 2005 ?

Je voudrai souligner que depuis quelques temps, nous ne connaissons plus les mouvements sociaux qui étaient devenus un spectacle quotidien notamment devant le Ministère, ce qui veut dire que la confiance est revenue. Et cela grâce aux mesures décidées par le chef de l'Etat qui déjà en 2004 lors de la création de la CAMPOST s'était engagé à mettre à la disposition de la CAMPOST des moyens pour faire face aux demandes de retrait des épargnants et depuis lors, je puis vous dire qu'il y a eu des remboursements pour au moins 15 milliards de FCFA. Toute chose qui a permis que les demandes de retrait soient honorées dans une certaine mesure. Pour des détails techniques, je laisserai le soin à l'Administrateur provisoire de répondre.

L'administrateur provisoire.

Je vous remercie. Mon intervention porte sur le compte séquestre qui a été mis en place depuis janvier 2005 et qui permet de sécuriser les dépôts des épargnants. Cette mesure prise par le gouvernement a permis à la CAMPOST de collecter au titre de l'année 2005 près de un milliard et demi de FCFA. Cela montre que la confiance revient progressivement sur l'ensemble du réseau. La mise en place du compte séquestre fait en sorte que les remboursements au titre des dépôts de 2005 à ce jour ne posent aucun problème.

Décret N°2004/110 du 10 mai 2004, portant création et fonctionnement d'un compte d'affectation spécial du trésor pour le développement de l'activité postale.-

Le Président de la République décrète :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. Il est créé, auprès du ministre chargé des Postes, un compte d'affectation spéciale du trésor pour le développement de l'activité postale.

Article 2. Le ministre chargé des Finances délègue, par arrêté, ses pouvoirs d'ordonnateur des comptes hors budget, au ministre chargé des Postes, en vue de la gestion du compte d'affectation spéciale créé par le présent décret.

CHAPITRE II : DES RESSOURCES ET EMPLOIS DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE

Article 3. Les ressources du compte d'affectation spéciale, arrêtées annuellement par la loi de finances, proviennent essentiellement :

- des prélèvements au titre de l'exercice par les opérateurs privés des activités concédées, visées à l'article 9 de la loi N° 99/002 du 7 mai 1999 régissant l'activité postale;
- de la contribution du secteur des télécommunications au secteur postal;
- de tout autre prélèvement sur les opérateurs publics et privés au titre du financement des missions de service public postal;
- des contributions diverses de l'Etat;
- des dons et legs.

Article 4. Les ressources du compte d'affectation spéciale prévues à l'article 3 ci-dessus sont destinées au financement :

- des opérations de développement du secteur postal;
- des missions de service public postal ;
- de la formation.

CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT ET DE LA GESTION DU COMPTE D'AFFECTION SPECIALE

Article 5. Les demandes de financement des opérations citées à l'article 4 ci-dessus par le compte d'affectation spéciale sont adressées au ministre chargé des Postes.

Article 6 : Il est créé une commission postale ci-après désignée la " Commission". Elle assiste le ministre chargé des Postes dans la gestion

du compte d'affectation spéciale.

A ce titre la Commission:

- définit les critères d'appréciation des demandes de financement reçues;
- examine et émet son avis sur les projets et les demandes de financement;
- veille à l'exécution des projets à l'utilisation conforme des fonds à allouer;
- accomplit toutes autres missions à elle confiées par le ministre.

Article 7: Le financement des opérations par le compte d'affectation spéciale est décidé par le ministre chargé des Postes, après-avis de la Commission.

Article 8: (1) La Commission est composée ainsi qu'il suit :

- * Président: une personnalité nommée par le ministre chargé des Postes;
- * Vice-président : une personnalité nommée par le ministre chargé des Finances;
- * Membres:
 - deux représentants du ministre chargé des Postes dont l'un assure le secrétariat de la Commission;
 - un représentant du ministère chargé ;
 - des Finances;
 - un représentant de l'Ecole nationale supérieure des Postes et Télécommunications ;
 - un représentant de l'Agence de régulation des télécommunications;
 - trois représentants des professionnels du secteur privé postal et colis désignés par leurs pairs, dont deux pour les exploitants du courrier et un pour les entreprises de transfert d'argent.

(2) Les membres de la Commission sont désignés par les administrations et organes socioprofessionnels aux quels ils appartiennent.

(3) La composition de la Commission est constatée par décision du ministre chargé des Postes.

(4) Les membres de la commission bénéficient d'une indemnité de session dont le montant est fixé par le ministre chargé des Postes.

(5) Les dépenses de fonctionnement de la Commission sont supportées par le compte d'affectation spéciale.

Article 9: La commission se réunit au moins une fois par semestre, sur convocation du ministre chargé des Postes.

Article 10: La Commission ne peut valablement délibérer que si les deux tiers au moins de ses membres sont

présents. Lorsque le quorum n'est pas atteint après la première convocation, il est ramené à la moitié des membres de la Commission lors de la convocation suivante.

Article 11 : (1) A la fin de chaque exercice, le ministre chargé des Postes établit un compte d'emplois pour toutes les opérations de recettes et de dépenses liées au compte d'affectation spéciale.

(2) Ce compte d'emplois est transmis au ministre chargé des Finances.

Article 12 : (1) Le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses du compte d'affectation spéciale sont assurés par un agent comptable qui, à ce titre:

- a seul qualité pour opérer tout manquement des fonds et/ou de valeurs, et est responsable de leur conservation ;
- a seul qualité pour signer les chèques;
- est responsable de la sincérité des écritures.

(2) L'agent comptable est personnellement responsable de ses opérations financières et comptables. Il est tenu d'établir à la fin de chaque exercice un compte de gestion qui retrace toutes les opérations de ressources et de dépenses effectuées.

(3) Le compte de gestion est soumis au ministre chargé des Finances.

Article 13 : (1) L'agent comptable est nommé par arrêté du ministre chargé des Finances parmi les comptables du Trésor.

(2) Il est comptable public. A ce titre, il est astreint à la constitution d'un cautionnement et au respect des règles de discipline, de tenue de comptes et de la comptabilité, applicables aux comptables publics.

Article 14 : Le compte d'affectation spéciale, créé par le présent décret est ouvert à la Banque des Etats d'Afrique centrale.

CHAPITRE IV : DISPOSITION FINALE

Article 15 : Le ministre des Postes et Télécommunications et le ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence. Puis inséré au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé le 10 mai 2004

Le président de la République,
(é) Paul BIYA

DECRET N° 2005/0706/PM de calcul et de recouvrement

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er. Le présent décret fixe les modalités de calcul et de recouvrement de la redevance due par les opérateurs du secteur postal conformément au décret n°2004/110 du 10 mai 2004 portant création et fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale du Trésor pour le développement de l'activité postale.

(1) La redevance postale est la contrepartie versée pour exercer les activités postales ou à caractère postal. Elle constitue la contribution de l'opérateur public ou privé au développement du secteur postal.

(2) La redevance; postale, qui alimente le Compte d'Affectation Spéciale du Trésor pour le développement de l'activité postale est destinée; au financement :

- des opérations de développement du secteur postal ;
- des missions du secteur public postal ;
- de la formation et de la recherche.

ARTICLE 2.- La redevance postale est gérée par l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale du Trésor pour le développement de l'activité postale.

CHAPITRE II : CHAMP D'APPLICATION SECTION I : PERSONNES ASSUJETTES

ARTICLE 3.- (1) Sont assujetties à la redevance postale, les personnes physiques ou morales de droit public ou privé exerçant dans l'une des deux catégories visées à l'alinéa (2) ci-dessous quels que soient leur statut juridique, leur objet social, le lieu de leur siège ou principal établissement, la nationalité des propriétaires du capital ou des dirigeants, qui réalisent à titre habituel ou occasionnel, directement ou par l'entremise d'intermédiaires ou d'obligés, l'une quelconque des activités postales énumérées à la section 2 du présent chapitre.

(2) Au sens du présent décret, les réseaux et services postaux comprennent deux (2) catégories :

- 1ère catégorie : réseaux et services postaux à vocation nationale et internationale ;
- 2ème catégorie : réseaux et services postaux à vocation nationale.

SECTION II : OPERATIONS IMPOSABLES

ARTICLE 4.- Les dispositions du présent décret s'appliquent aux prestations de toute nature en matière postale, réalisées à l'intérieur, en provenance et/ou à destination du Cameroun.

Sont notamment soumises à la redevance, les activités ci-après :

- la collecte, le tri, le transport et la distribution du courrier et des colis postaux ;
- la messagerie de presse ;
- la gestion et la location de boîtes postales ;
- l'émission et la vente des timbres-poste et des figurines postales ;
- les transferts non bancaires d'argent.

CHAPITRE III : MODALITES DE CALCUL SECTION I : FAIT GENERATEUR DE LA REDEVANCE

EVANCE POSTALE

DU 21 MARS 2005, fixant les taux des modalités de la redevance postale au Cameroun.-

ARTICLE 5.- Le fait générateur de la redevance postale est constitué par l'exécution de la prestation de service à caractère postal.

SECTION II : BASE DE CALCUL DE LA REDEVANCE

ARTICLE 6.- Les éléments servant de base de calcul de la redevance postale sont constitués par toutes sommes ou valeurs, tous avantages, biens ou services reçus ou à recevoir par l'opérateur postal, y compris les produits des frais terminaux, de transit et des quotes-parts, en contrepartie de l'exécution du service postal.

ARTICLE 7.- Sont inclus dans la base de calcul de la redevance postale telle que définie à l'article 6 ci-dessus, les frais accessoires à la fourniture de services facturés au bénéficiaire.

ARTICLE 8.- Sont exclus de la base de calcul de la redevance postale :

- les encaissements qui ne sont pas une contrepartie des prestations postales fournies ;
- le transport du courrier, des marchandises ou valeurs par l'opérateur postal pour ses besoins internes.

SECTION III : TAUX DE LA REDEVANCE

ARTICLE 9.- La redevance postale est constituée :

- d'un droit d'entrée, valable pour une période de cinq (5) ans renouvelable suivant la nature et la catégorie des activités postales exercées par l'opérateur postal dans le cadre des régimes d'autorisation et de déclaration. Le droit d'entrée est fixé ainsi qu'il suit, sans préjudice des dispositions relatives aux prix des activités faisant éventuellement l'objet d'une concession

a) Activités de messagerie

i) Courrier de poids inférieur ou égal à 1 kg, en acheminement normal et la presse

- 1ère catégorie : 15 000 000 F CFA/5ans ;
- 2ème catégorie : 5 000 000 F CF A/5 ans.

ii) Courtier accéléré (uniquement)

- 1ère catégorie : 40 000 000 F CFA/5ans ;
- 2ème catégorie : 30 000 000 F CFA/5 ans.

iii) Courrier de poids inférieur ou égal à 1 kg en acheminement normal ou accéléré :

- 1ère catégorie : 45 000 000 F CFA/5ans ;
- 2ème catégorie : 35 000 000 F CFA/5 ans.

b) Activités de transfert d'argent

i) Transfert d'argent normal

- 1ère catégorie : 25 000 000 F CFA/5ans ;
- 2ème catégorie : 15 000 000 F CFA/5 ans.

ii) Transfert d'argent accéléré (utilisant des moyens de télécommunications)

- 1ère catégorie : 75 000 000 F CFA/5ans ;
- 2ème catégorie : 40 000 000 F CFA/5 ans.

- d'un droit proportionnel de 8 % appliqué sur les sommes visées par la base de calcul telle que définie aux articles 6, 7 et 8 du présent décret.

SECTION IV : LIQUIDATION ET EMISSION

ARTICLE 10.- (1) Tout droit à percevoir sera au préalable dûment constaté et liquidé par un bulletin d'émission établi par l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale.

(2) La base est arrondie au millier de franc inférieur. Le montant de la redevance postale est arrondi à la dizaine de francs supérieure.

(3) Un bulletin d'émission est établi par l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale et transmis à l'Agent Comptable pour encaissement, en contrepartie d'une quittance remise à l'opérateur.

(4) L'opérateur fait tenir la photocopie de ladite quit-

tance à l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale.

ARTICLE 11.- La redevance postale ne peut être répercutée sur le prix des services et prestations offertes. Elle est considérée comme charge déductible pour la détermination de l'impôt sur le revenu de l'opérateur.

CHAPITRE IV : DU RECOUVREMENT

SECTION I : PERCEPTION

ARTICLE 12.- Le montant de la redevance postale est perçu

Pour le droit d'entrée :

A l'occasion de l'octroi par le Ministre en charge des Postes de l'autorisation ou de la déclaration.

Pour le droit proportionnel :

Après déclaration des sommes visées à la section 11 du chapitre III du présent décret. L'opérateur muni d'un moyen de paiement dépose sa quittance mensuelle auprès de l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale avant le 10 du mois suivant celui de la réalisation des recettes concernées.

ARTICLE 13.- Le montant du droit d'entrée est acquitté par l'opérateur auprès de l'Agent Comptable avant l'octroi de l'autorisation ou de la déclaration.

ARTICLE 14.- (1) Le droit proportionnel de la redevance postale est acquitté mensuellement auprès de l'Agent Comptable au moment du dépôt de la déclaration, en contrepartie d'une quittance à lui délivrée.

(2) L'opérateur transmet la photocopie de sa quittance à l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale pour mise à jour de son dossier.

ARTICLE 15.- Toute déclaration mensuelle relative à la redevance donne lieu à l'établissement par l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale d'un bulletin d'émission des droits dus qui sera pris en charge par l'Agent comptable.

ARTICLE 16.- Les droits ou compléments des redevances postales exigibles, qui ne sont pas acquittés dans les délais prescrits, donnent lieu à l'émission par l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale d'un avis de mise en recouvrement valant commandement de payer. Dès lors, la procédure de recouvrement forcé peut être engagée par l'agent comptable qui fera valoir le privilège du trésor.

SECTION II : OBLIGATIONS DES REDEVABLES

ARTICLE 17.- Toute personne assujettie à la redevance postale doit :

- dans les 10 jours suivant la fin de chaque mois, souscrire auprès de l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale une déclaration des opérations réalisées au cours du mois précédent ;
- L'absence de toute opération dans le mois ne dispense pas de cette obligation.

- à la fin de l'exercice fiscal, produire auprès de l'ordonnateur délégué du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale dans les trente (30) jours, une déclaration récapitulative des recettes réalisées sur les activités à caractère postal, énoncée à l'article 4 du présent décret, et de la redevance produite.

(e) LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
INONI EPHRAÏM

ARRETE N°000036/MPT du 16 décembre 2005, fixant les montants des frais d'études de dossiers à percevoir des demandeurs des titres d'autorisation et de déclaration d'installation et d'exploitation des réseaux et services postaux.-

ARTICLE 1^{ER}.- Le présent arrêté fixe les montants des frais à percevoir des opérateurs des réseaux et services postaux demandeurs des titres d'autorisation et des récépissés de déclaration pour l'étude des dossiers, en application des dispositions du décret n°2002/2174/PM du 19/12/2002 et de l'arrêté n°001/MPT/CAB du 17 Février 2003 ci-dessus visés.

ARTICLE 2.- Pour l'application du présent arrêté, les définitions ci-après sont admises :

1°) **Autorisation** : Acte par lequel l'Administration chargée des Postes autorise un opérateur postal autre que le concessionnaire du service public, d'exploiter un ou des réseaux en vue de fournir des prestations postales, conformément aux dispositions du décret n°2002/2174/PM du 19 décembre 2002 susvisé.

2°) **Récépissé de déclaration** : Document délivré par l'Administration chargée des postes à toute personne physique ou morale pour l'établissement des réseaux publics internes, des réseaux privés internes, ou des réseaux publics et privés indépendants conformément aux dispositions de l'arrêté n°001/MPT du 17 février 2003 susvisé.

ARTICLE 3.- Les demandeurs des titres d'autorisation et de déclaration sont assujettis au paiement des frais ci-après au titre des frais d'étude de dossiers :

1. Régime d'autorisation :

- 1ère catégorie : FCFA : 200 000 (deux cent mille);
- 2ème catégorie : FCFA : 200 000 (deux cent mille);

2°) Régime de déclaration :

- F CFA : 200 000 (deux cent mille).

ARTICLE 4.- (1) Le paiement des frais visés à l'article 3 ci-dessus, est consécutif au dépôt des dossiers par le demandeur du titre d'autorisation ou du récépissé de déclaration, auprès de l'Agent Comptable du Compte d'affectation spéciale du Trésor pour le développement de l'activité postale, sur bulletin d'émission émis par l'ordonnateur délégué du compte, et est non remboursable.

(2) Le demandeur du titre d'autorisation ou du récépissé de déclaration fait tenir une photocopie de la quittance à l'ordonnateur délégué pour compléter son dossier.

ARTICLE 5.- Le présent arrêté sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS,
BELLO BOUBA MAIGARI



CHARLES TAWAMBA, Administrateur Provisoire de la CAMPOST

“ Remettre la Campost sur le chemin de la croissance ”

Que visait l'opération “recensement” des épargnants et à quoi cela a abouti ?

L'objectif était double. Déterminer la créance globale des épargnants d'une part et maîtriser le portefeuille clients épargne d'autre part. Le Cabinet qui a réalisé cette opération a déposé son rapport. Celui-ci renseigne clairement sur le montant global de l'épargne, le nombre des épargnants, la stratification des comptes, la classification socioprofessionnelle des déposants, le nombre de comptes et leurs caractéristiques.

La dette globale ainsi connue, le Gouvernement étudie en ce moment les mesures appropriées pour une solution durable. Notons par ailleurs que le MINEFI continue d'accorder des appuis financiers réguliers à la CAMPOST pour couvrir les demandes de remboursements sur les avoirs antérieurs au 1er Janvier 2005

Il est important aussi de vous rappeler que les fonds déposés à partir du 1er Janvier 2005 sont disponibles dans un compte spécial à la BEAC. Par conséquent, les remboursements sollicités sur les fonds déposés à partir de cette date sont effectués normalement, à vue et à la demande du client sans aucune restriction ou limitation.

Quels sont les facteurs sur lesquels l'AP compte agir pour remplir son mandat ?

Cette question comporte, semble-t-il, deux volets notamment le champ des forces positives et les leviers du changement. Pour les forces positives, nous pouvons mentionner les concours du Gouvernement dans la définition des orientations et l'octroi des crédits et autres facilités. Nous avons aussi le personnel qui constitue la force productrice de la Société.

Les leviers sur lesquels nous agissons sont de plusieurs ordres : la communication d'entreprise, les charges de la Société, les atouts technologiques, le

contrôle et la sécurisation des fonds.

Quel est le sens des appels à candidature pour le recrutement des consultants à la CAMPOST qu'on a lu dans les journaux ?

Le recrutement des consultants doit être compris comme un facteur de renforcement des compétences au sein de la société qui évolue dans un marché concurrentiel. Les produits postaux et financiers connaissent de nouveaux modes de gestion avec des exigences qui nécessitent des compétences pluridisciplinaires. De plus, la CAMPOST doit s'arrimer au management d'une entreprise moderne. Ces consultants qui sont des experts dans des domaines bien précis travailleront, le temps de leur mandat à la CAMPOST en synergie avec d'autres compétences car, il faut bien reconnaître que nous avons à la CAMPOST des compétences.

Six mois sont-ils suffisants pour permettre à l'AP de remplir son mandat ?

Il faut dire que c'est le Gouvernement qui apprécie et fixe la durée de l'administration provisoire. Ce qui nous revient,

c'est davantage les résultats escomptés. L'enjeu est grand et consiste à remettre l'entreprise sur les chemins de la croissance, pour autant que tout le monde est convaincu que le secteur postal est un secteur social et économique vital.

Pour y parvenir, il est important que les différents clients et partenaires de la CAMPOST soient rassurés, qu'ils aient toujours confiance en leur institution qui du reste est promise à un bel avenir, de beaux jours en perspective.

“... il y a reprise des remboursements sur l'épargne sur la base des principes de l'équité et de la transparence.”

Quel changement entre CAMPOST 1 et CAMPOST 2 depuis la nomination de l'Administrateur Provisoire le 24 juin 2005 ?

Je vous remercie de me donner cette opportunité de m'exprimer dans vos colonnes sur la marche de la Cameroon Postal Services (CAMPOST). S'agissant de votre question sur le changement entre ce que vous qualifiez de CAMPOST 1 et CAMPOST 2, je dois dire pour ma part en parlant tout simplement de la CAMPOST que des évolutions notables sont enregistrées depuis quelques mois.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, les effectifs ont été allégés dans le sens d'une maîtrise progressive de l'ensemble du personnel. La discipline est de retour avec l'instauration des feuilles de présence et le respect des horaires de travail.

Au plan de la relance des activités, il y a reprise des remboursements sur l'épargne sur la base des principes de l'équité et de la transparence. Les guichets des chèques postaux sont dorénavant ouverts dans tous les bureaux de Poste. L'exploitation du produit " transfert IFS/IMO " est aujourd'hui modernisée avec la mise en service d'un nouveau logiciel.

International cooperation in P&T is a very dynamic area

The P&T Sector is very vast and contributes to the growth of the other sectors of the national economy and beyond.

In this sector, the Division for International Cooperation plays a transversal role in that it is present in Postal Norms and Control, in P&T planning and Development and in ICT network and infrastructure. Cooperation itself calls for partnership and this leads to bilateral and multilateral relationship. For instance, the 25th & 26th October we had a Cameroon-China joint Commission in which the P & T was well represented. We know today that China is an interesting partner in our, telephone development. The USA is equally an interesting partner in our telephone network so far as the Chad/Cameroon pipeline is concerned. An optic fibre infrastructure was put in place along the pipeline.

We can go on and on with these bilateral relations in the domain of telecoms or of posts like Cameroon France as concerns IFSMO - International Financial System Money order - the net transfer of funds using Universal Postal Union (UPU) Postal Technology. Other financial, parcels, letters and a diversity of postal items and services are available depending on different countries.

As concerns multilateral cooperation, we can start with the global organizations.

There is the UPU-Universal Postal Union of which Cameroon is a member of the council of Administration and of several working groups. There is the ITU, of which Cameroon took an active part in the first world summit on Information Society in Geneva (2003) and at the



Chongwaing Bebe Nkuo Collins

Tunisia WSIS in November 2005.

Besides these, Cameroon takes active participation in the Commonwealth Telecommunications Organisations (CTO) as was seen in September 2005 where Cameroon hosted not only the CTO Council and Forum but an ICT ministers consultation, a civil society forum both on the Commonwealth Action Program on the Digital Divide and a legal experts meeting on alternative dispute resolution (ADR) in the domain of ICT. This latter gave rise to the Yaoundé Declaration following which an ADR Centre will be set up in London early next year.

Cameroon equally hosted the Pan Africa postal Union Strategic Conference in April 2005 chairs the African Telecommunications Union. RASCOM or Africa Satellite Organisation is a domain in which our country is active (happed over chair in October in Ouagadougou). We are the managing country of the conference of central Africa P & T States (COPTAC) which is an organisation created to replace CAPTAC which had headquarters in Cameroon.

From all these, we can have no doubt that international cooperation in P&T is a very dynamic area. This does not mean we can sleep on our laurels. On the contrary there is so much more to do. We really have to equally address the issues of placement of our compatriots in these organisation this has to do with strategy, diplomacy and more.

In the recent reorganisation of the Division, two units were clearly enacted: one for strategy and the other for partnership and cooperation.

In as much as one could say that further and deep thought are still needed to coordinate harmonious action within these 2 units, separated no more along the traditional postal and telecommunications lines, there is so directly and indirectly from strengthening bilateral and multilateral cooperation within the P & T domain.

It is of interest too to note that when we talk of institutional cooperation mechanisms, (bilateral and multilateral) there are also economic missions and related activities which the DCI takes part in and sometimes private companies - national CONESTER or multi-national are brought into consideration (MTN, ORANGE). Not leaving out the civil society organisations (ANAI).

International Cooperation of course had, fees to pay: the charges for participation in International organisations.

I have to be judiciously monitored to avoid embarrassment and other negative effect. To conclude, so far as P & T are factors have cultural social and economic development which hence have an undisputed impact on poverty reduction, cooperation development is the fore a domain which should be handled with all the due importance it deserves.

Chongwaing Bebe Nkuo Collins
Chief of Division for International cooperation

Téléphoner n'a jamais été aussi simple!



Easy est la nouvelle carte prépayée de Camtel

La carte prépayée Easy de Camtel offre à son utilisateur, les avantages suivants :

- Easy est utilisable à partir de tous les postes téléphoniques fixes ; chaque usager peut désormais passer ses appels chez lui, chez les amis, au bureau, à l'hôtel, dans une cabine publique ou une télé boutique.
- Easy permet de faire de tout combiné téléphonique, son "propre téléphone" ; cette commodité, associée à une tarification très attractive, en fait donc un service concourant de façon très originale à la mobilité des appels;
- Grâce à Easy, les usagers maîtrisent parfaitement leur budget de communication. Ils ont en plus, la possibilité de consulter le solde de leur compte à chaque appel;
- Easy est une carte qui est à la portée de toutes les bourses. Avec 1 000F, 2 000F, 5 000F ou 10 000F, le monde entier est à la portée de tous.
- Service Clients : 828 ou votre agence la plus proche.

Pratique pour tous, utilisable partout!

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES P&T

Maigari Bello Bouba **41 ans au service de l'Etat**



Dans les différents gouvernements, il y a des ministres que le public jurerait de connaître jusqu'au moindre détail et dont la presse a moins de peine à retracer les itinéraires. Maigari Bello Bouba fait partie de ces ministres qu'on ne présente plus, tant l'homme fréquente les allées du pouvoir depuis 41 ans.

Il vient au monde vers 1945 à Garoua, chef lieu de l'ancienne province du Nord. Après ses études primaires et secondaires, le jeune garçon est reçu au concours de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM). Il en sort Administrateur civil. Déjà dans cette prestigieuse école, le futur cadre marquera son passage par ses talents et son leadership dans le mouvement associatif. Il deviendra le Président de l'Association des Etudiants de l'ENAM et plus tard en 1970 Président de l' Association des Etudiants de l'Institut International d'Administration Publique de Paris.

Tout frais émoulu, le jeune commis de l'Etat embrasse alors une carrière que tout le monde prédisait riche. C'est dans le commandement territorial qu'il effectue ses premières armes dans l'Administration. Ces premiers pas seront en même temps le retour au bercail puisque c'est Poli dans la province du Nord qui accueillera ce fils du terroir en 1965 comme Adjoint d'arrondissement. Il ne demandera pas plus de temps pour convaincre sa hiérarchie. Dès 1971, Maigari Bello Bouba est promu à la Présidence de République comme Attaché de Cabinet. Il est alors âgé de 24 ans seulement.

Les deux années qu'il passera à ce poste suffiront pour le propulser en 1972 à celui de Secrétaire Général du Ministère des Forces Armées. Fonction qu'il occupera jusqu'en 1975. Maigari Bello Bouba est aussi le premier SG, ressortissant du Nord. Il revient une seconde fois à la Présidence de la République comme Secrétaire Général Adjoint avec rang de Ministre. Il y restera de juillet 1975 à janvier 1982. A 35 ans Maigari Bello Bouba sera promu Ministre de l'Economie et du Plan. Il ne mettra qu'un an à ce poste ministériel quand le destin le porte au pinacle. En 1982, alors âgé seulement de 37 ans, il sera le tout premier Premier Ministre du Président de la République, Paul Biya. C'est le plus jeune PM de toute l'histoire du Cameroun.

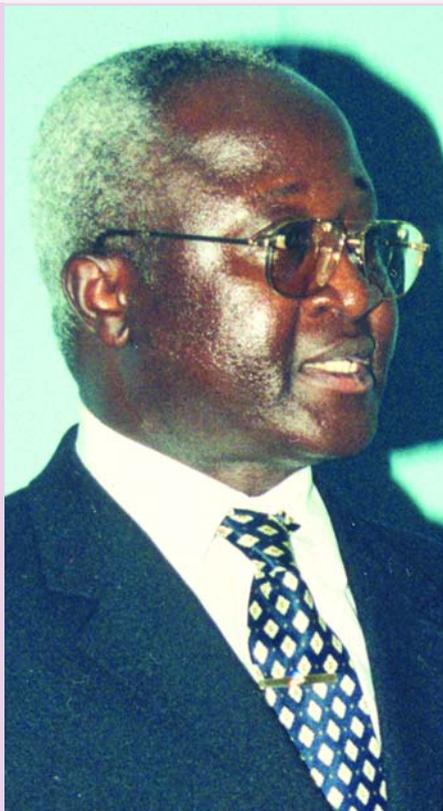
En 1990, Maigari Bello Bouba fonde l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) dont il devient Président National 1992. Avec sa formation politique, il affronte le suffrage universel. Deux fois successivement il sera élu député à l'Assemblée Nationale, de mars 1992 à mai 1997. Sur la base d'une Plate Forme signée entre l'UNDP et le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), il entre dans le Gouvernement de la République en décembre 1997. Il est fait Ministre d'Etat chargé du Développement Industriel et Commercial. Depuis le 8 décembre 2005, il occupe les fonctions de Ministre d'Etat en charge des P&T. Comme loisirs, cet administrateur civil principal affectionne la lecture, les voyages, la musique et le sport..

Le Ministre d'Etat Bello Bouba Maigari est titulaire de plusieurs distinctions honorifiques camerounaises et étrangères parmi lesquelles : la médaille d'Officier de l'Ordre National de la Valeur et la celle de Grand Officier de la Légion d'Honneur (France).

Yaouba Djaligué

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Biyiti bi Essam Jean Pierre, un destin prométhéen



Pour la majorité de ceux qui le cotoie régulièrement, BIYITI bi ESSAM Jean-Pierre a creusé avec patience le sillon d'une vie de rigueur, d'acharnement et de dépassement de soi.

Quand on feuillette le CV du Dr Biyiti bi Essam Jean Pierre, c'est sa boulimie de parchemins qui impressionne. Pas moins de quatre diplômes universitaires, dont deux doctorats en Sociologie, option Sciences de l'Information et de la Communication et un autre en Sémiologie.

Tout commence au Collège Vogt de Yaoundé où le petit Biyiti affronte la rigueur du célèbre établissement missionnaire et obtient avec brio le baccalauréat de l'enseignement général. Il entame alors des études à l'Ecole Supérieure de Journalisme de Yaoundé (ISIJY). Il en sortira nanti du Diplôme Supérieur de Journalisme, option presse écrite. Il n'en restera pas là, puisqu'il va s'inscrire à l'Université de Yaoundé d'où il sortira licencié ès Lettres et plus tard titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de Lettres Modernes. La même volonté de savoir davantage l'amènera en France et au Canada, notamment dans les universités de Paris II et VII et l'Université de Montréal. L'universitaire est également auteur d'un ouvrage publié en 1984 intitulé " *Cameroun, complots et bruits de bottes* ".

Avec un tel profil, la suite de la carrière du Dr Biyiti bi Essam va connaître un perpétuel va-et-vient entre sa première vocation (le journalisme) et le monde universitaire avant qu'intervienne plus tard une troisième vocation (la haute administration).

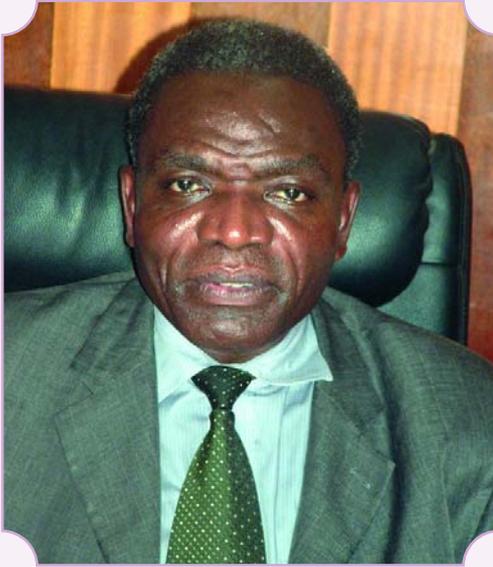
Comme journaliste, sa carrière débute au quotidien national Cameroon tribune où il sera vite nommé Chef de rubrique. Mais ce passage sera de courte durée. Fort de son diplôme en Arts et Techniques de l'Audio-visuel de Bry-sur Marne, le haut cadre de télévision ne loupera pas le coche. Après neuf ans de service à la CTV, il sera nommé en 1989 au poste stratégique de Directeur de l'Information à la Cameroon Radio Television (CRTV). Voilà pour le journaliste et haut cadre de télévision.

Comme enseignant d'université, Biyiti bi Essam Jean Pierre contribuera de 1981 à 1993 à la formation des communicateurs à l'Ecole Supérieure de Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC), un établissement de l'Université de Yaoundé II-Soa, d'abord comme enseignant associé puis comme Chargé de cours.

Sa carrière professionnelle connaît une autre mutation en 1991. En effet, loin des cameras et de la toge, l'universitaire et le journaliste va devenir un haut cadre de l'Administration centrale. C'est au ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'Informatique et de la Recherche Scientifique et Technique qu'il commence cette nouvelle aventure comme Chargé d'études. Deux ans plus tard, il sera nommé Conseiller Technique n°1 au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il sera ensuite promu en 1995, Chargé de missions au Secrétariat Général de la Présidence de la République. Depuis 2001, il est Secrétaire Général du Ministère des Postes et Télécommunications. Le SG est titulaire de plusieurs distinctions honorifiques dont les titres de Chevalier de l'Ordre du Mérite en 1977, Officier de l'Ordre du Mérite en 1989 et Chevalier de l'Ordre de la Valeur en 1990.

Yaouba Djaligué

L'Inspection générale



TCHIMKAP Dieudonné
Inspecteur Général



MVONDO ABOSSOLO
Inspecteur N°1



DONGO Jean-Marie
Inspecteur N°2



ABDOULAYE MAZOU
Inspecteur N°3

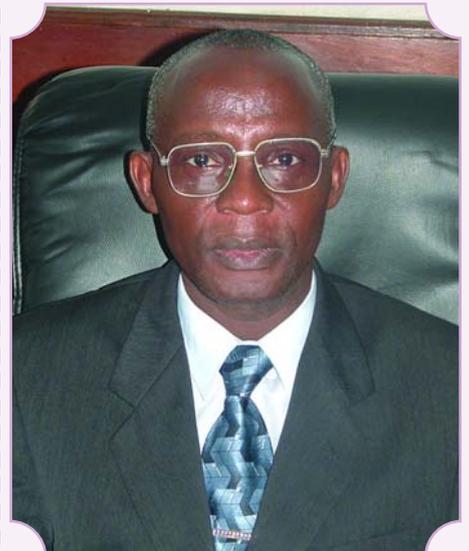


Mme ASTA WABI MANA, épouse SAIBOU
Inspecteur N°4

Le Cabinet



BANGA MBOM Calvin David
Conseiller Technique N°1



MOUSSA Léon
Conseiller Technique N°2

L'Administration centrale



YOUNOUSS DJIBRINE
Directeur des Normes et Contrôle
des Activités Postales



MOUTE Guillaume
Directeur de la Réglementation du Secteur des
Télécommunications



SONFACK Pierre
Directeur de la Planification et du Développement
des Postes et Télécommunications



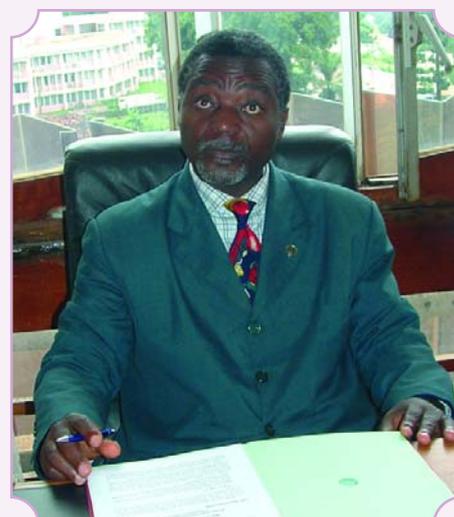
NKUIPOU Norbert
Directeur des Infrastructures et Réseaux d'accès aux Technologies
de l'Information et de la Communication



MOUN AROUNA
Directeur des Affaires Générales



POKOSSY BELLE Emmanuel
Chef Division des Affaires Juridiques



NKUO Collins BEDE CHONGWAIN
Chef Division de la Coopération Internationale

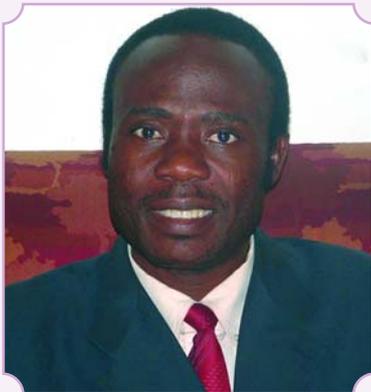
Ceux qui dirigent le Ministère Services déconcentrés



MIMBANG Gabriel
Délégué Provincial des P&T de l'Adamaoua



MOUNDINDO DISSONGO Emmanuel
Délégué Provincial des P&T du Centre



YAYA Benjamin
Délégué Provincial des P&T de l'Est



OUEGA Pierre
Délégué Provincial des P&T de l'Extrême-Nord



Alhadji MALOUM SILÉ
Délégué Provincial des P&T du Littoral



EKOKOBE NDELOAKE Eric
Délégué Provincial des P&T du Nord



ZÉ ZIBI François
Délégué Provincial des P&T du Nord-Ouest



NKOLO MENYE Hubert
Délégué Provincial des P&T de l'Ouest



MBENGIE Peter NGWAN
Délégué Provincial des P&T du Sud



BATE EYA Lawrence TIKU
Délégué Provincial des P&T du Sud-Ouest

Les responsables du ministère de

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°1 :
BANGA MBOM Calvin David
Conseiller Technique n°2 :
MOUSSA Léon

Chef du Secrétariat Particulier :
ABBA BOUKAR

INSPECTION GÉNÉRALE

Inspecteur Général :
TCHIMKAP Dieudonné

Inspecteur n°1 :
MVONDO ABOSSOLO
Inspecteur n°2 :
DONGO Jean-Marie
Inspecteur n°3 :
ABDOULAYE MAZOU
Inspecteur n°4 :
**Madame ASTA WABI MANA, épouse
SAIBOU**

SERVICES DÉCONCENTRÉS

DELEGUE PROVINCIAL
DE L'ADAMAOUA :
MIMBANG Gabriel
DELEGUE PROVINCIAL
DU CENTRE :
MOUDINDO DISSONGO Emmanuel
DELEGUE PROVINCIAL
DE L'EST :
YAYA Benjamin
DELEGUE PROVINCIAL
DE L'EXTREME-NORD :
OUEGA Pierre
DELEGUE PROVINCIAL
DU LITTORAL :
MALOU M SILE
DELEGUE PROVINCIAL
DU NORD :
EKOKOBE NDELOAKE Eric
DELEGUE PROVINCIAL
DU NORD-OUEST :
ZE ZIBI François
DELEGUE PROVINCIAL
DE L'OUEST :
NKOLO MENYE Hubert
DELEGUE PROVINCIAL
DU SUD :
MBENGIE Peter NGWAN
DELEGUE PROVINCIAL
DU SUD-OUEST :
BATE-EYA Lawrence TIKU

ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire Général :
BIYITI bi ESSAM Jean Pierre

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Chef de Division :
POKOSSY BELLE Emmanuel
*CELLULE DES ETUDES ET DE LA REGLE-
MENTATION*

Chef de Cellule : **ETENG EYONG William**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 :
DJABA TCHANA, ép. KANKEUR
Chargé d'Etudes Assistant n°2 :
NGAHANE Daniel

CELLULE DU CONTENTIEUX

Chef de Cellule : **EYIKE Reihmer Henri**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 :
NYANGONO Emmanuel
Chargé d'Etudes Assistant n°2 :
ETAH AFFUEH Bonaventure

DIVISION DE LA COOPERATION INTER- NATIONALE

Chef de Division :
NKUO Collins BEDE CHONGWAIN,
*CELLULE DE LA COOPERATION INTER-
NATIONALE DES POSTES ET DES TELE-
COMMUNICATIONS*

Chef de la Cellule : **NOUBISSIE Sylvestre**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 : **Mme BITYE
BIYA'O OYONO Pierrette Annie, ép. EVINA**
Chargé d'Etudes Assistant n°2 :
Mme MVOGO ETOA Louissette

CELLULE DES STRATEGIES DE COOPE- RATION ET DE PARTENARIAT

Chef de la Cellule : **NTOUPENDI Henri**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 :
FOFUNG Johnson
Chargé d'Etudes Assistant n°2 : **Mme ZHORO,
ép. MOHAMADOU BACHIROU**

CELLULE DE LA FORMATION

Chef de la Cellule : **TCHUISSE Jean-Gilbert**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 :

DIRECTION DES NORMES ET DU CONTRÔLE DES ACTIVITÉS POSTALES

Directeur : **YOUNOUSS DJIBRINE**

SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTA- TION DU SECTEUR POSTAL

Sous-Directeur : **TCHINDA Adolphe**
Chef de Service de la Réglementation Postale :
NDEME François Eugène
Chef de Service des Etudes :
GOUFAN à FIONG Alain
Chef de Service des Statistiques :
KIDAH Damien

SOUS-DIRECTION DE LA REGULATION POSTALE

Sous-Directeur : **TCHIEFA**

ELLA ONDO Magellan Dieudonné
Chargé d'Etudes Assistant n°2 :
Guillame Jean Carlo

CELLULE DE SUIVI

Chef de la Cellule : **NJI MOUNDOU Pierre**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 :
MEZOA BIWOLE
Chargé d'Etudes Assistant n°2 :
ANOUBOUO Frédéric

CELLULE DE LA COMMUNICATION

Chef de la Cellule : **AMADOU**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 : **ATEBA Polycarpe**
Chargé d'Etudes Assistant n°2 : **Mme AMBANI
Marie Antoinette, ép. OLINGA**

CELLULE INFORMATIQUE

Chef de la Cellule : **KAMGA Albert**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 : **NGUELE Paul Alain**
Chargé d'Etudes Assistant n°2 : **Mme Ambombo
Isabelle, épouse Ebakisse**
Chargé d'Etudes Assistant n°3 : **BAVAHE Blaise
Pascal**

CELLULE DE TRADUCTION

Chef de la Cellule : **NIMESSI Clément**
Chargé d'Etudes Assistant n°1 :
AWOULOU ATANGANE
Chargé d'Etudes Assistant n°2 :
Mme DIH NGALA Caroline, ép. YEMBE

SOUS-DIRECTION DE L'ACCUEIL, DU COURRIER ET DE LIAISON

Sous-Directeur : **Mme ZANG Irène Camille**
Chef de Service de l'Accueil et de l'Orientation :
Mme NTATIN DINYUY Marie ép. SEVIDZEM
Chef de Service du Courrier et de Liaison : **Mme
DJEPANG SINKAM Evelyne, ép. PONKA**
Chef de Service de la Relance :
NDOUTKROUPAIN Jonas
Chef de Service de la Documentation et des
Archives : **AKOA Roger**

Chef de Service des Opérateurs : **SALI**
Chef de Service de la Tarification et des Comptes :
AGBOR Julius AGBOR
Chef de Service des Agréments :
BASSO Christophe
Chef de Service des Arbitrages :
OUM OUM Jean

BRIGADE DE CONTROLE

Chef de la Brigade : **NGUETGNA Zacharie**
Contrôleur n°1 : **KEDE ATEBA Roger**
Contrôleur n°2 :
SHIYWONG SEVIDZEM Austin
Contrôleur n°3 : **IBRAHIM SALIHOU**

Des Postes et Télécommunications

DIRECTION CENTRALE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

Directeur : **MOUTE Guillaume**

SOUS-DIRECTION DES ETUDES ECONOMIQUES ET DE LA PROSPECTIVE

Sous-Directeur : **NANA YOMBA Lucien**

Chef de Service des Etudes Economiques et Sociales : **NSONGANG ETUNG Joseph**

Chef de Service de l'Observatoire et de l'Evaluation des

Marchés : **Mme TSAFACK DJOUMESSI Pauline**

SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS

Sous-Directeur : **ETITANE BELINGA**

Chef de Service de la Réglementation des Infrastructures

et des Réseaux : **KOUBERDA Abel**

Chef de Service de la Réglementation des Services : **POKAM Antoine**

Chef de Service des Autorisations : **MANGA AYISSI Roger**

SOUS-DIRECTION DU SUIVI DE LA GESTION DU SPECTRE DES FREQUENCES

Sous-Directeur :

ABDOURHAMANE EL HAJAR

Chef de Service d'Appui Technique à l'Organe

Interministériel d'Attribution des Bandes de Fréquences :

NHANACK NDJEL

Chef de Service des Fréquences : **FOGUIALA André**

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Directeur : **SONFACK Pierre**

SOUS-DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT DES POSTES

Sous-Directeur : **KPWANG ABBE Denis**

Chef de Service de la Planification : **BITOMA Parfait**

Chef de Service du Développement : **MBUH KHAN Alusious**

Chef de Service de la Tutelle : **MADOUMO Monique A**

SOUS-DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

Sous-Directeur : **NJEUMO NJAMBOU Romain**

Chef de Service de la Planification : **AYI Martin**

Chef de Service du Développement :

Mme NGO MBEND Cathy

Chef de Service de la Tutelle : **KITMI BOUBA**

CELLULE DES PROJETS

Chef de la Cellule des Projets : **NGAE Denis**

Ingénieur n°1 : **ALABATENA Robert**

Ingénieur n°2 : **MOHAMADOU SALISSOU**

Ingénieur n°3 : **MOUSSIMA Louis Martin**

Ingénieur n°4 : **ISMAILA HASSOUMI**

Ingénieur n°5 : **NDONGO NDONGO François**

Eugène

DIRECTIONS DES INFRASTRUCTURES ET RESEAUX D'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATIONS

Directeur : **NKUIPOU Norbert**

SOUS-DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA VULGARISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Sous-Directeur : **NLEND Raphaël**

Chef de Service de la Promotion et de la Vulgarisation des Infrastructures et des Equipements des

Technologies de l'Information et de la Communication : **BOUBA DJAMA'A**

Chef de Service de l'Appui Technique aux

Administrations : **RIMBE RINGO**

Chef de Service des Télécommunications d'Urgence :

FOTINDONG Cornelus

SOUS-DIRECTION DES ETUDES ET DE LA NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Sous-Directeur : **KAMDEM NZIKOU Emmanuel**

Chef de Service des Etudes d'Infrastructures et

Réseaux : **NGHAMENYINYI Jean Paul Richard**

Chef de Service de la Normalisation : **NGA Bertrand Kisito**

Chef de Service des Statistiques : **BELPORO**

DOCKO David

DIRECTIONS DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Directeur : **MOUN AROUNA**

CELLULE DE GESTION DU PROJET SIGIPES

Chef de la Cellule : **ABEGA Roger François**

Chargé d'Etudes Assistant n°1 :

VESSAH NGOU Eberhard

Chargé d'Etudes Assistant n°2 :

SODEA KOULAGNA

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS, DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

Sous-Directeur : **YAWAT Moïse**

Chef de Service du Personnel : **MOHAMADOU**

BASSIROU

Chef de Service la Solde et des Pensions :

ESSOMBE Théodore

Chef de service de l'Action Sociale :

Mme OWONA Léonie

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATÉRIEL ET DE LA MAINTENANCE

Sous-Directeur : **KALPELE**

Chef de Service du Budget et du Matériel : **NDIFFO**

Chef de Service des Marchés :

KANIYONG Emmanuel

Chef de Service de la Maintenance :

NJIFON Emmanuel

ENSP T

Directeur : **TAGNE NOTOUOM**

Directeur Adjoint : **NANGA AYISSI**

DIVISION DES TECHNIQUES DES TELECOMMUNICATIONS

Chef de Division : **KAPTUE Pierre**

CHEFS DE DEPARTEMENTS

Département Electronique, Informatique et Télématique :

DJOUFACK TANS'A'A Zéphirin

Département Transmissions et

Radiocommunications :

Madame TATIEFO, née DJEM-

GHENG NOUWOUMO Jacqueline

Département Communication :

TSIMI Bienvenu

Département Réseaux Locaux et

Réalisations Privées :

FRU NGANG Golfred

Département Technologie et

Electrotechnique :

AMBIEBELE MAMENE Jean Louis

DIVISION DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Chef de Division :

BENGONO Gustave Roger

CHEFS DE DEPARTEMENTS

Département Exploitation Postale :

FIEDJOLBO François

Département Exploitation des Services

Financiers et Comptables :

FOTSO Jean Baptiste

Département Exploitation des

Télécommunications :

Paul NTIAMBU CHOFOR

Chef de Département des Enseignement

Généraux : **NGOULA Vincent**

Chef de Service de la Scolarité de la

Documentation et de la Discipline :

ESSIANE NTOUNGOU Rémy

Chef de Centre Informatique et

Télématique :

DOKI AHAMDOU LAYE

Chef de Centre des techniques comptables :

WASSOUO Simon

Chef de Service des Affaires Générales:

Madame NGUE née MABOM Sylvie

Elise

CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (CRFPT) DE BUEA

Directeur :

YUH LABAN NKESAH

Directeur Adjoint :

EBOUDANE Jean Paul

Chef de Service des Affaires Générales :

NANA HAMADJODA

Chef de Service de la Scolarité et de

Recyclage :

NGWA Raymond

TAGNE NOTOUOM PIERRE, Directeur de l'ENSPT

“L'Ecole des Postes doit poursuivre son ouverture à l'international”



Créée en octobre 1969 sous le nom d'Ecole Fédérale des Postes et Télécommunications, l'Ecole Nationale supérieure des Postes et Télécommunications aujourd'hui s'apprête à s'ouvrir au monde. Rencontre avec son Directeur

Présentez-nous l'école que vous dirigez ?

Merci de me donner l'occasion de m'exprimer sur cette institution. L'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications a vu le jour le 03 octobre 1969. A l'époque, elle se nommait Ecole Fédérale des Postes et Télécommunications. Le changement de la dénomination a eu lieu le 14 octobre 1982. C'est un établissement d'enseignement supérieur professionnel et technique doté de l'autonomie financière dans le

cadre des dispositions de la loi n° 87/021 du 17 décembre 1987 et est placée sous la tutelle du Ministère chargé des Postes et Télécommunications.

Quelles sont ces missions ?

Elle s'occupe de la formation des personnels des P&T et d'une manière générale, des cadres techniques, publics ou privés, spécialisés dans les différentes branches des postes et télécommunications; du perfectionnement et la spécialisation des personnels et des cadres techniques ; et de la recherche appliquée dans le domaine des postes et télécommunications ainsi que celui de la pédagogie adaptée à la formation professionnelle en relation avec les organismes nationaux et internationaux similaires. C'est ce positionnement spécifique qui lui a permis de constituer un fort potentiel de formations étroitement liées au secteur des P&T.

Et au niveau de la formation ?

Il existe deux filières : la filière des techniques de gestion et d'exploitation postale; la filière des techniques de télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication. Chaque filière possède trois niveaux :

Le niveau agent (Agent d'exploitation, Agent technique) dont la formation dure un an pour les détenteurs du probatoire de l'enseignement secondaire ou tout autre titre reconnu équivalent ; Le niveau agent de maîtrise (Contrôleur des P&T, Technicien des télécommunications) qui dure deux ans pour les détenteurs du baccalauréat ou tout autre diplôme reconnu équivalent ; Le niveau cadre (Inspecteur des P&T, Ingénieur des Travaux des Télécommunications) qui dure deux ans pour les détenteurs de la licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Nous savons actuellement que l'Etat ne recrute plus. Quels sont les débouchés possibles pour vos étudiants ?

Les débouchés sont nombreux. Les domaines couverts par notre institution

sont particulièrement étendus, allant de l'informatique (réseaux informatiques, sécurité...) aux télécommunications (traitement du signal, radio mobiles, transmission par satellite, transmissions optiques, en passant par les techniques de gestion, l'Internet, le multimédia et l'entrepreneuriat). Vous savez qu'à ce jour les télécommunications tiennent une place majeure dans une économie mondialisée et l'Internet ouvre des perspectives dont on ne mesure pas encore toutes les retombées. De plus, l'informatique est partout, aussi bien dans les équipements industriels complexes que dans les objets du quotidien (téléphone, automobile, électroménager). D'une manière générale, les besoins en ingénieurs vont s'accroître dans notre pays dans les toutes prochaines années.

A ce jour, êtes vous satisfait de la prestation de l'ENSPT ?

Absolument. Cette école a formé près de 6000 personnes tous niveaux confondus au rang desquelles 74 étrangers d'une dizaine de nationalités.

Plus d'une vingtaine d'entreprises ou d'organismes nationaux et étrangers nous ont fait également confiance à l'exemple de Camtel, Campost, Art, Mtn-Cameroon, Crtv, Orangecameroun, Schumberger, Minpostel, Mincom, Dgns, An, Express-Union, Sotel Tchad, Snpt De Comores, Bi (Upu), Agro Pme Fondation. Cette réussite a été possible grâce à la cinquantaine d'enseignants permanents et la centaine d'intervenants extérieurs venant de l'université, de l'industrie, des professions libérales et des autres corps de l'Etat.

Quelles sont aujourd'hui les perspectives de l'ENSPT ?

Les perspectives sont nombreuses. Il s'agit pour l'Ecole nationale supérieure des Postes et Télécommunications de poursuivre l'ouverture à l'international et au monde socio-économique. Il s'agit aussi de promouvoir l'ENSPT-entrepreneuriat, de construire un réseau d'alliances et de diversifier l'offre de formation.



Communiqué

L'Administrateur Provisoire de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) informe son aimable clientèle que les transferts d'argent à destination ou en provenance de la France sont désormais étendus à la quasi-totalité des bureaux de Poste du réseau CAMPOST.

Ce transfert international des fonds entre le Cameroun et la France qui a pour nom " Speed Cash " permet un envoi électronique instantané d'argent à moindre coût pour un paiement immédiat.

A titre d'exemple, les frais d'expédition de la somme de 600 Euros, soit l'équivalent de 393 575 Fcfa, reviennent à 15 000 Fcfa seulement.

Charles TAWAMBA
Administrateur Provisoire

camtel

VOUS RAPPROCHER CHAQUE JOUR, LES UNS DES AUTRES

Rapprocher chaque jour des millions de personnes dans le monde, c'est le souci de Camtel.

A travers un portefeuille équilibré, segmenté et différencié de produits téléphoniques et à valeur ajoutée, nous proposons à notre clientèle, des solutions techniques et commerciales les plus appropriées à leurs problèmes spécifiques.

Opérateur historique des télécommunications au Cameroun, Camtel s'appuie sur une infrastructure technologique en pleine modernisation.

Ce qui lui permet d'accélérer le développement, de faciliter les échanges et de vous rapprocher chaque jour les uns des autres.



camtel
Le monde entier à votre portée